



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

47^e séance plénière

Lundi 10 novembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 48 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les représentants qu'à la suite de consultations sur le point 48 de l'ordre du jour, «Question des îles Falkland (Malvinas)», et compte tenu de la décision 51/407 du 25 octobre 1996 de l'Assemblée générale, il est proposé que l'Assemblée générale décide de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session.

Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée, compte tenu de la décision 51/407, souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 48 de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général (A/52/1)

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation se félicite d'embrée du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, dont nous sommes aujourd'hui saisis. Nous n'avons que des louanges à exprimer à l'égard des efforts dignes d'éloges investis dans la préparation du rapport. Nous croyons cependant que celui-ci aurait été plus utile s'il avait su éviter certaines généralisations, des conclusions approximatives et des contradictions à l'égard de certaines notions et de leur application.

Nous croyons que les analyses du rapport sont concentrées sur les symptômes et conséquences des problèmes internationaux, plutôt que sur leurs causes profondes et sur les moyens de les gérer. Il fournit également un résumé général des problèmes et des développements internationaux, ainsi que des initiatives prises par l'ONU pour y faire face, sans pour autant accorder une attention suffisante à l'exploration d'horizons nouveaux, en particulier en ce

qui concerne la proposition de solutions concrètes à ces problèmes qui tourmentent actuellement notre planète, à savoir la pauvreté, la famine, la dégradation de l'environnement et le développement durable, l'écart croissant entre le Nord et le Sud, l'absence des principes de la justice et de l'équité dans les relations internationales, ainsi que la pratique de la sélectivité et du principe de deux poids deux mesures dans l'examen, par les organes de l'ONU, de questions d'une grande importance sur le plan international, telles que la paix, la sécurité, le désarmement, le développement et autres questions internationales d'une grande importance.

Pour gagner du temps, je serai bref. J'ai l'intention de me concentrer principalement sur les paragraphes 89 et 125 du rapport du Secrétaire général, même s'il y a d'autres observations à faire sur certains autres.

Au paragraphe 89, le rapport fait référence aux sanctions obligatoires comme un moyen fort utile mis à la disposition du Conseil de sécurité, qui permet à l'ONU d'exercer des pressions sans recourir à la force. Nous estimons que cela n'est vrai que d'un point de vue abstrait et théorique. Ce point de vue ne tient cependant pas compte du contexte dans lequel cet instrument est inclus dans la Charte. En effet, les sanctions ne devraient être imposées qu'après avoir épousé tous les moyens pacifiques et préventifs de recherche d'un règlement pacifique, tel que stipulé au Chapitre VI de la Charte. Il n'en a pas été ainsi dans le cas de l'Iraq.

De plus, la Charte ne prévoit pas que l'imposition de sanctions soit un chèque en blanc ou un moyen de revanche ou de châtiment. Comment donc les sanctions économiques peuvent-elles être assimilées à la «diplomatie préventive» et au règlement pacifique des différends, alors qu'elles ont causé — de l'aveu même d'organes de l'ONU — la mort de plus de 1 250 000 citoyens iraquiens innocents, pour la plupart des enfants, des femmes et des personnes âgées. Qui plus est, quatre millions de citoyens iraquiens ont été réduits à la famine et à la malnutrition, comme cela a été reconnu dans le dernier rapport conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), publié le 5 octobre 1997.

Si les sanctions économiques étaient vraiment des mesures pacifiques et préventives, l'ONU n'aurait pas à les examiner dans le cadre d'un sous-groupe de travail sur les sanctions qui est parvenu à des conclusions et à des recommandations importantes dont il n'est tenu aucun compte dans le rapport du Secrétaire général. Autrement, la repré-

sentante du Secrétaire général, Mme Graça Machel, n'aurait pas fait remarquer dans son rapport de l'année dernière sur les affrontements militaires et leurs incidences sur les enfants qu'il faut être prudent et prendre toutes les précautions possibles avant d'imposer des sanctions aux États. Il est important de préciser que les sanctions économiques, compte tenu de leurs conséquences destructrices pour la population et le développement, sans compter qu'elles contiennent les germes de nouveaux conflits, ne sont vraiment pas un outil préventif ou pacifique.

Dans son rapport, le Secrétaire général a traité des sanctions économiques contre l'Iraq comme si elles devaient être imposées de façon permanente et comme si durant les sept dernières années, l'Iraq n'avait pas appliqué les résolutions du Conseil de sécurité de manière justifiant la levée ou la réduction de ces sanctions par l'ONU. Si tel est le cas, l'ONU, qui essaie de rationaliser ses dépenses et de réformer les structures de son Siège et les procédures sur le terrain, devrait revoir son travail en Iraq et demander à ses équipes et aux milliers d'employés qu'elle a dépêchés durant les sept dernières années en Iraq pour assurer le suivi du respect par l'Iraq de ses obligations de communiquer à l'ONU les résultats qu'ils ont obtenus à tous les niveaux.

S'agissant de la formule «pétrole contre nourriture» au paragraphe 89, nous tenons à signaler que cette formule a été vidée de son contenu et de toute implication humaine, en raison d'actions de piraterie incessantes de représentants des États-Unis et du Royaume-Uni au sein du Comité de boycott en vue de bloquer l'approbation et la mise en oeuvre de contrats de fourniture de nourriture et de médicaments à l'Iraq. Ainsi le représentant des États-Unis d'Amérique s'oppose à la fourniture de 100 ambulances à l'Iraq, sous prétexte qu'il s'agit d'un nombre excessif, comme si l'Iraq était un petit village et non un État de 22 millions d'habitants. Le représentant des États-Unis rejette également des contrats de médicaments en prétendant que ces contrats contiennent des échantillons médicaux gratuits et d'autres contrats de batteries et de pneus pour camions destinés au transport de nourriture, en affirmant qu'ils sont à double usage.

Même si l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité avait eu lieu sans qu'il y ait des obstacles américains et britanniques, ses dispositions ne peuvent pas permettre de répondre aux besoins humains essentiels du peuple iraquier. Si cette résolution était pleinement appliquée, l'Iraquier moyen n'aurait pas plus de 25 cents aujourd'hui. À ce jour, la résolution n'a fourni qu'une petite augmentation de la ration de farine et de riz fournie aux Iraquiens. Comme l'a dit Jésus-Christ

«L'homme ne vit pas seulement de pain.» (*La Bible, Matthieu 4:4*)

La meilleure et la plus récente description de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) figure dans le rapport commun de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), auquel nous nous sommes référés il y a quelques instants. Ce rapport indique qu'en dépit de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995),

«la malnutrition reste un grave problème dans tout le pays.» (*Rapport spécial, Mission d'évaluation FAO/PAM en Iraq, 3 octobre 1997*)

Il indique également que

«la situation pour la majorité de la population est devenue déplorable et cela reste vrai aujourd'hui.» (*Ibid., part. 5*)

À la lumière de ces jugements d'organismes de l'Organisation des Nations Unies, le paragraphe 89 du rapport du Secrétaire général tient-il compte de la formule «pétrole contre nourriture»? Selon le rapport, cette formule est

«la première tentative systématique du Conseil pour répondre aux besoins humanitaires de la population d'un pays qui demeure soumis à des sanctions.» (*A/52/1, par. 89*)

Il ressort de l'évaluation réaliste des résultats du programme «pétrole contre nourriture» que celui-ci est devenu un programme de compensation et de réparation pour l'ONU. Cela dit, nous tenons à saluer l'appel que le Secrétaire général a adressé à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour qu'ils examinent les voies possibles pour rendre les sanctions moins brutales et plus efficaces.

S'agissant du paragraphe 125, nous affirmons que l'emploi du mot «militaires» pour décrire le mandat de la Commission spéciale des Nations Unies n'est ni correct ni précis, vu qu'il est bien connu que la résolution 687 (1991), adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte, traite des mesures de consolidation de la paix après les conflits et non de nature militaire.

Quant au fait que sa liberté de mouvement aurait été contrariée et qu'elle se serait vu interdire l'accès à des lieux concernés, nous voulons clarifier le fait que l'Iraq a toujours demandé de distinguer les questions essentielles, notamment celles figurant dans des résolutions telles que la résolution

687 (1991), d'autres questions secondaires. L'Iraq a toujours coopéré sérieusement et sincèrement avec la Commission spéciale et ses équipes d'inspection dans la réalisation de leurs missions, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Commission a reconnu cette coopération plus d'une fois dans ses rapports semi-annuels au Conseil de sécurité.

Aussi, il est regrettable que les membres de ces équipes d'inspection outrepassent parfois le cadre des fonctions de leurs missions prévues par le Conseil de sécurité, ce qui a conduit l'Iraq à proposer un programme de travail conjoint, convenu avec la Commission spéciale, le 22 juin 1996, en vue de faciliter le travail et le *modus operandi*, en particulier lors d'inspections des lieux sensibles, pour ne pas porter atteinte à la sécurité du pays. Le bâtiment des services de renseignements a ainsi été inspecté plus de trois fois, et lorsqu'une équipe d'inspection a demandé à inspecter une section à l'intérieur de ce bâtiment, elle s'est vu dire que cette section n'avait rien à voir avec la nature du travail de la Commission.

Il est regrettable que le paragraphe 125 ne sélectionne que deux situations qu'il décrit comme négatives, sans les placer dans le contexte approprié auquel nous nous sommes déjà référés, et sans les mettre en équilibre avec le bilan positif et constant de la coopération iraquienne avec la Commission spéciale dans tous les efforts qu'elle a déployés dans le cadre de la mise en oeuvre de son mandat, tel que défini par le Conseil de sécurité.

En conclusion, nous voudrions citer un passage du dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présenté au Conseil de sécurité, le mois dernier, en vue de fournir des preuves de ce que nous affirmons ici. Le rapport indique que :

«les activités de contrôle et de vérification entreprises depuis avril 1997 n'ont rien révélé qui établirait en Iraq la présence de matières prohibées ou l'existence d'activités interdites.» (*S/1997/779, par. 43*)

Auparavant, le Président exécutif de la Commission spéciale, au paragraphe 46 de son rapport présenté au Conseil de sécurité, en avril 1997, a fait allusion à l'adhésion de l'Iraq aux résolutions du Conseil de sécurité comme suit :

«Compte tenu de l'effet cumulatif des travaux accomplis au cours des six années qui se sont écoulées depuis que le cessez-le-feu a pris effet entre l'Iraq et la coalition, il ne reste pas grand-chose à découvrir sur

les capacités conservées par l'Iraq en matière de fabrication d'armes interdites.» (*S/1997/301, par. 46*)

Toutes ces citations montrent de façon évidente la mesure dans laquelle l'Iraq respecte ses engagements au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce qui, en retour, fait obligation à ce dernier de respecter les engagements qu'il s'est fixés vis-à-vis de l'Iraq. Le premier d'entre eux est la mise en oeuvre du paragraphe 22 du dispositif de la résolution 687 (1991) sur la levée du siège économique injuste contre notre pays, comme prélude à la levée de toutes les autres sanctions contre l'Iraq, pour lui permettre de reprendre sa place naturelle au plan régional et international, ce qui garantirait les intérêts de tous et permettrait la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté un rapport annuel précis et complet sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Le nouveau modèle de présentation a sensiblement facilité notre étude du rapport.

Je voudrais me limiter à quelques observations, mais pour commencer, nous notons avec satisfaction les nombreuses activités entreprises par le Secrétariat conformément aux mandats, dans les divers domaines présentés dans le rapport, et nous félicitons le Secrétariat et le Secrétaire général à cet égard. Le rapport reflète également le mandat global et mondial de l'ONU ainsi que son rôle essentiel en ce qui concerne les questions de portée mondiale.

Au paragraphe 16, il est indiqué que la mondialisation est la force motrice du développement, mais également qu'un environnement extérieur plus propice est nécessaire. Nous ne pouvons que partager ce constat, étant donné que le processus de mondialisation ne doit pas être considéré comme une panacée ou un substitut aux politiques internationales visant à corriger les déséquilibres économiques fondamentaux et à promouvoir la coopération internationale pour s'assurer que les avantages de la mondialisation sont partagés par le plus grand nombre et non par quelques-uns seulement. La coopération internationale efficace dans des domaines clefs tels que le commerce et le financement internationaux, et l'investissement direct étranger continue d'être un besoin urgent.

Dans le même temps, bien que la partie B traite des questions relatives à la coopération économique internationale et au développement durable — et nous devons tenir compte du fait que l'Assemblée générale a convenu d'un contexte dans lequel le terme «développement durable» doit

être utilisé —, le rapport reflète à notre avis la marginalisation progressive de l'ONU quant aux questions de politiques du développement, même si l'Agenda pour le développement a été adopté au début de cette année.

À cet égard, le rapport met en exergue les questions relatives au développement durable — à savoir, les opérations en faveur de l'environnement et du développement. Tout aussi importants qu'ils soient, il n'est toutefois guère — pour ne pas dire pas du tout — fait référence ou allusion aux activités, au rôle ou à l'influence des Nations Unies en matière de prise de décisions et de politiques au niveau macro-économique mondial. Les questions relatives à la coopération internationale sur des aspects économiques fondamentaux, tels que les finances, la technologie et l'investissement, ne sont pas suffisamment prises en compte, voire pas du tout. Cela nous semble être non pas une omission de la part du Secrétaire général, mais un reflet de l'état des choses à l'ONU en matière de politique de développement mondial et de questions économiques fondamentales. Si donc le peu de place qu'il est fait à ces questions dans le rapport reflète les réalités actuelles de l'ONU, il est essentiel que les États Membres de l'Organisation corrigent cela et replacent les véritables questions de politique de développement et les préoccupations en la matière au coeur de l'ordre du jour de l'ONU. Bien que le contexte de la politique internationale ait changé à la suite de la guerre froide, les défis et les problèmes relatifs au développement persistent.

En ce qui concerne la partie D relative à la diplomatie préventive, nous nous félicitons des différentes initiatives prises par le Secrétaire général à cet égard. Les Philippines reconnaissent pleinement combien il est important d'éviter que les différends ne dégénèrent en conflits. Néanmoins, dans l'examen de cette question particulière, le Secrétaire général peut vouloir également tenir compte du fait qu'après presque trois ans de négociations, les États Membres ne sont toujours pas d'accord sur une définition opérationnelle de cette notion. Il n'y a pas non plus d'accord sur les principes de la conduite de la diplomatie préventive au sein de l'ONU. Nous demandons donc instamment que les négociations soient reprises sur cette question dans les plus brefs délais afin d'éviter que ne resurgissent les malentendus et les préoccupations dont font l'objet les activités entreprises par l'ONU au nom de la diplomatie préventive.

Par ailleurs, le paragraphe 79 du rapport a trait à la notion d'action préventive. Ce terme n'a pas été examiné par les États Membres. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés lors du débat portant sur les propositions de réforme du Secrétaire général

pour que le terme «action préventive», en ce qui concerne tout au moins sa définition et ses principes opérationnels, soit discuté et examiné par l'Assemblée générale le plus rapidement possible.

Il nous intéresse également d'avoir des détails sur le «dispositif de surveillance au niveau mondial» auquel il est fait référence au paragraphe 79. Est-ce la même chose que le système d'alerte rapide? Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de connaître le type et les sources des données ou informations utilisées pour le fonctionnement de ce dispositif, ainsi que les critères sur lesquels on se fonde pour déterminer si une situation particulière doit être classée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est essentiel de rendre cette activité plus transparente.

Nous souscrivons en général à la conclusion du Secrétaire général figurant dans la partie III. Toutefois, nous pensons que les implications des réformes proposées au paragraphe 174 doivent faire l'objet d'une étude approfondie de la part des États Membres. Au paragraphe 174, il est suggéré de rééquilibrer les attributions entre les organes délibérants de l'ONU et le Secrétaire général, et un certain nombre de mesures visant à créer un équilibre entre l'Assemblée générale et le Secrétaire général sont proposées. Étant donné la claire distinction que fait la Charte entre les rôles des principaux organes de l'ONU, il convient que l'Assemblée précise et examine cette proposition.

Fondamentalement, nous pensons que tout rééquilibrage des attributions entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU doit viser à renforcer et non pas à affaiblir ou diluer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale tels que définis dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation a fait part de son avis sur les mesures spécifiques mentionnées dans ce paragraphe au cours des discussions sur les propositions de réforme du Secrétaire général.

Enfin, je voudrais une fois de plus féliciter le Secrétaire général pour son rapport. Nous espérons que les futurs rapports sur l'activité de l'Organisation seront présentés avec la même brièveté et la même précision.

M. Londoño (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, pour son rapport très complet publié sous la cote A/52/1.

Le climat mondial dans lequel nous vivons est un climat d'intégration, de mondialisation et de commerce multilatéral. Des progrès importants ont été enregistrés à cet

égard et des millions de gens jouissent aujourd'hui de produits de meilleure qualité, de systèmes modernisés et d'une vision qui illumine leurs aspirations au progrès au seuil du prochain millénaire. Cependant, comme l'a indiqué le Secrétaire général, tous ne bénéficient pas de ce nouveau climat mondial. Des continents, comme le continent africain, bénéficient à peine de 4 % des investissements étrangers directs.

Ce chiffre n'est pas sain et concrétise l'idée que nous devons être conscients et comprendre que se soucier du bien-être national sans avoir une conscience globale peut déboucher sur un équilibre positif à court terme, mais à la longue, inégal pour l'humanité. Dans son rapport, le Secrétaire général fait état de la nécessité de conjuguer politiques de croissance nationale et aide extérieure comme mesure efficace pour le développement des pays les moins avancés.

En dépit de valeureux efforts, il reste encore beaucoup à faire en matière de réglementation des armes classiques, plus particulièrement les armes légères. C'est pourquoi les efforts visant à lutter contre leur prolifération doivent continuer de s'intensifier en s'attaquant tant aux conflits qu'aux origines de ces armes. Comme on l'a signalé, ces armes sont la cause du nombre élevé de morts violentes.

Ma délégation estime qu'il est nécessaire d'apporter une importante précision sur les déclarations faisant état de l'augmentation des activités relatives aux droits de l'homme dans le cadre des opérations sur le terrain, qui reflètent directement les décisions prises par le Conseil de sécurité en la matière.

Le Secrétaire général affirme au paragraphe 31 de son rapport que des opérations de ce genre sont menées en Colombie. À cet égard, il convient de bien préciser que l'ouverture d'un bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme n'a en aucun moment été le fruit d'une décision du Conseil de sécurité, mais, au contraire, d'une proposition émanant du Gouvernement colombien lui-même qui a été appuyée et pleinement approuvée par les instances des droits de l'homme appropriées de l'Organisation, notamment la Commission des droits de l'homme.

Il ne s'agit pas, par conséquent, d'une décision imposée par le Conseil de sécurité, mais d'une procédure novatrice contribuant à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Colombie, dans le cadre de l'engagement résolu des autorités colombiennes de défendre ces droits.

S'agissant du maintien de la paix, nous saluons les efforts de l'Organisation déployés dans ce sens.

Le rapport du Secrétaire général est un document précieux pour les États Membres qui compile les efforts, les résultats et le travail qui reste à accomplir par tous.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation avec un vif intérêt. Le rapport donne un exposé concis des activités de l'ONU et offre un tableau complet de l'évolution en cours au sein de l'Organisation.

La délégation slovène rend hommage au Secrétaire général pour la clarté et la concision du rapport, ainsi que pour sa mise à disposition rapide. Cela a aidé à centrer le débat général au début de cette session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, on nous demande de nous concentrer sur les questions qui doivent être examinées afin de contribuer au progrès de la présente session et à la prise des décisions nécessaires.

Dans sa déclaration générale sur la situation actuelle de l'Organisation et sur les mesures que l'Organisation devra prendre, dans le paragraphe 167, le Secrétaire général exprime un optimisme prudent. Nous partageons ce sentiment. L'Organisation fait un travail utile; elle déploie des efforts pour s'ajuster et s'adapter à l'environnement international changeant et montre une aptitude réelle à opérer les innovations nécessaires. Bon nombre de ces efforts sont à porter au crédit du Secrétaire général, qui a présenté un certain nombre de propositions de réforme réfléchies et précises. Ces propositions représentent un apport important qui vient compléter les décisions et les mesures spécifiques prises par l'Organisation dans ses activités quotidiennes et une contribution précieuse à la dynamique de l'Organisation.

D'autre part, il faut reconnaître que la situation actuelle de l'ONU, tant sur le plan interne qu'en ce qui concerne son rôle dans le monde en mutation, est loin d'être ce que la majorité des Membres de l'ONU considèrent comme souhaitable, et encore moins parfaite. L'écart entre les besoins et les attentes d'une part, et les résultats concrets de l'Organisation de l'autre, existe sans aucun doute. Il importe que nous en comprenions les raisons et il importe également que nous essayions de faire des propositions spécifiques qui le réduiront.

À notre avis, il y a trois raisons fondamentales qui expliquent les problèmes qui doivent être traités pendant la

présente discussion. Il y a tout d'abord l'ampleur du changement dans l'environnement international; de deuxièmement, le caractère par définition exigeant des tâches les plus importantes de l'ONU; et troisièmement, le niveau de coopération entre les États Membres de l'ONU qui est loin d'être parfait.

Qu'il me soit permis de parler brièvement de ces trois ensembles de questions et de commencer en disant quelques mots sur la nature des changements en cours dans le monde.

Dans la première partie du rapport, le Secrétaire général indique comment «aborder l'avenir» et explique qu'aujourd'hui, comme dans toutes les périodes de transition, différentes manifestations des circonstances difficiles que vit l'humanité coexistent dans un climat hostile de tension : la mondialisation et le particularisme, les zones de prospérité et les vastes poches de pauvreté, les zones de paix et les régions qui connaissent une violence sans précédent. Ces circonstances ont aujourd'hui une répercussion profonde sur les tâches de l'ONU.

La dissolution de l'ordre international antérieur et certains aspects des processus actuels de mondialisation ont contribué au renforcement des tendances à la désintégration politique et sociale. Comme le Secrétaire général l'a déclaré, à juste titre, au paragraphe 16 du rapport:

«Les moyens technologiques qui sous-tendent la mondialisation et l'expansion transnationale de la société civile constituent également l'infrastructure sur laquelle repose la progression des réseaux mondiaux ... de la criminalité organisée ... du blanchiment de l'argent et du terrorisme.» (A/52/I, par.16)

On peut ajouter que le caractère inégal des progrès économiques mondiaux ont eu pour résultat de concentrer l'investissement direct étranger dans un petit nombre de pays. De grandes régions du monde, notamment l'Afrique, sont laissées de côté. Des progrès économiques insuffisants ajoutent à l'instabilité politique et déclenchent des conflits armés.

Ces changements et d'autres dans l'environnement international représentent un défi pour toutes les organisations internationales, qui doivent ajuster leurs activités et leurs structures aux nouveaux besoins. Si l'on compare l'ONU avec d'autres organisations internationales dans ce contexte, on peut dire que les efforts d'ajustement de l'ONU sont parmi les plus sérieux. En outre, il faut reconnaître que c'est à l'ONU que l'on confie les tâches les plus

difficiles. Les attentes de la communauté internationale doivent être mesurées à l'aune d'une compréhension réaliste du pouvoir réel de l'ONU.

Les responsabilités qui incombent à l'ONU dans des secteurs tels que la gestion des crises, l'assistance au développement, les droits de l'homme et la prévention du crime sont vraiment lourdes, et malheureusement, elles sont rarement accompagnées de l'assistance nécessaire des États. Une coopération internationale efficace a besoin d'États Membres efficaces. Comme cela est indiqué au paragraphe 10 du rapport, il est indispensable qu'un État soit efficace pour assurer le succès du développement. Nous voudrions ajouter à cela qu'un rôle efficace et éclairé de l'État est déterminant pour la gestion internationale des processus mondiaux de changement. Les États doivent montrer, dans le cadre des activités de l'ONU, qu'ils comprennent cette nécessité et qu'ils sont capables de la prendre en compte.

Qu'il me soit permis maintenant de passer au deuxième ensemble d'observations qui concernent le caractère exigeant de certaines des tâches les plus importantes de l'ONU aujourd'hui.

Un rôle éclairé et efficace de l'État exige que la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme et la démocratisation soient entendus comme étant des tâches fondamentales. Nous nous félicitons de ce que ces tâches fassent l'objet de la deuxième partie du rapport et nous souscrivons pleinement au contenu des paragraphes pertinents, c'est-à-dire les paragraphes 22 à 41 du rapport.

Les activités actuelles de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme confirment et soulignent l'universalité de ces droits. En effet, l'universalité est l'essence même du concept et de la définition juridique des droits de l'homme. Cependant, la notion d'universalité n'exige pas l'uniformité dans l'application des concepts universellement valides de droits de l'homme. Dans cette application, il doit y avoir place pour la spécificité et une marge d'appréciation pour concevoir les différentes mesures nécessaires à l'application efficace des normes universelles des droits de l'homme.

D'autre part, l'universalité exige que l'ordre du jour de l'ONU en matière de droits de l'homme reste véritablement mondial. Dans ce contexte, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui souligne dans son rapport des domaines d'activité tels que l'assistance de l'ONU au renforcement des appareils judiciaires à l'échelle mondiale et la nécessité de combattre la discrimination contre les femmes et d'éliminer la violence dont elles sont victimes. Nous voudrions ajouter que la lutte contre la discrimination

raciale doit rester une des hautes priorités de l'ordre du jour des droits de l'homme de l'ONU.

Enfin, davantage de ressources doivent être allouées aux activités de l'ONU concernant les droits de l'homme et elles doivent être mieux intégrées aux activités de l'ONU dans le domaine du développement économique et social.

Dans les sections du rapport consacrées à la coopération économique internationale, au développement durable et aux opérations relatives au développement, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble qui montre les domaines où il y a eu des progrès ainsi que les problèmes rencontrés. Il souligne, à juste titre, que les tendances défavorables de l'aide publique au développement :

«compromettent sérieusement les perspectives de développement des pays à faible revenu». (*Ibid. par. 47*)

Les tendances négatives pour ce qui est de l'aide publique au développement font partie des facteurs qui nous préoccupent gravement.

Une autre source de préoccupation est le progrès relativement lent de la tenue des engagements convenus au Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995. Tant l'aide publique au développement que la mise en oeuvre des engagements et des objectifs spécifiques dans le domaine du développement social exigent un rôle efficace et éclairé de l'État. Sans une plus grande efficacité des États, on ne peut guère s'attendre à ce que la situation s'améliore dans les pays les moins développés ni à ce que soit renforcé le développement social dans le monde.

Il importe dans ce contexte de comprendre que le succès ou l'échec des activités de développement des Nations Unies repose sur la question du développement en Afrique. Il ne peut y avoir de stratégie mondiale de développement efficace sans stratégie constructive en faveur du développement de l'Afrique. Les initiatives auxquelles se réfère le Secrétaire général au paragraphe 47 de son rapport sont nécessaires et bienvenues. Si elles aboutissent et si un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement est instauré, nous serons alors, et seulement à ces conditions, en mesure de déclarer que la réponse apportée à la question du développement mondial a été trouvée.

En outre, il est urgent d'examiner le problème du développement en tant que source de conflit en Afrique et

de jeter les bases d'une paix durable et d'une croissance économique en Afrique, comme l'a demandé le Conseil de sécurité à sa réunion ministérielle qu'il a tenue en septembre dernier. Une Afrique prospère et politiquement stable contribuera à la paix et à la sécurité mondiales. Nous attendons avec intérêt les recommandations pertinentes du Secrétaire général, qui lui ont été demandées par le Conseil de sécurité.

Je voudrais terminer par quelques remarques sur la coopération entre les États aux fins d'améliorer l'Organisation des Nations Unies. L'efficacité et la clairvoyance des États sont ici encore mis à l'épreuve. À l'heure actuelle, cette épreuve se compose de trois questions qui ont été clairement définies : premièrement, la question du financement de l'Organisation des Nations Unies; deuxièmement, la question des réformes proposées par le Secrétaire général; et, troisièmement, la question des réformes les plus difficiles à entreprendre au niveau politique, notamment la réforme du Conseil de sécurité.

Une démarche efficace et mieux à même de prendre en considération la question du financement des Nations Unies — la première de ces trois questions — exige que les arriérés des États Membres soient acquittés intégralement et qu'à l'avenir, les contributions soient versées intégralement et en temps voulu. Parvenir à un accord sur le barème des quotes-parts ne devrait pas devenir un problème insurmontable.

S'agissant de l'accord sur les propositions de réformes présentées par le Secrétaire général, il faudrait le considérer comme une occasion d'instaurer un nouveau partenariat entre les États Membres pour améliorer l'ONU. Pour y parvenir, la compréhension des besoins et des objectifs communs de l'Organisation doivent l'emporter sur les intérêts étroits des États ou groupes d'États.

Troisièmement, cette compréhension de l'importance que revêtent la majorité des propositions de réformes représenterait un élément appréciable en soi et, tout aussi important, une condition qui permettrait à l'Organisation d'obtenir des résultats dans les aspects les plus difficiles de la réforme, y compris la réforme du Conseil de sécurité. S'il est clair que le moment n'est pas encore venu d'adopter des décisions définitives en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité et que les résolutions qui pourraient avoir un effet contraire devraient être évitées, il est également devenu clair que des progrès immédiats dans le financement des Nations Unies et dans les domaines des réformes proposées par le Secrétaire général amélioreraient considérablement les perspectives d'une réforme efficace du

Conseil de sécurité. J'estime qu'il s'agit là des questions les plus importantes à garder à l'esprit au cours de cette étape de la session de l'Assemblée générale.

Je voudrais terminer en disant qu'il s'agit de quelques réflexions qui viennent à l'esprit lorsqu'on examine le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Le débat qui porte sur le rapport donne à l'Assemblée générale l'occasion, en milieu de session, d'examiner l'état de l'ONU dans une perspective plus large et la rend apte à prendre les décisions nécessaires. Nous espérons que le débat actuel contribuera ainsi au succès des initiatives de réformes et aidera l'Assemblée générale à prendre des décisions partout où cela est nécessaire.

M. Valle (Brésil) (interprétation de l'anglais) : C'est avec un plaisir tout particulier que je prends la parole pour saluer le premier rapport sur l'activité de l'Organisation présenté par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous estimons que ce rapport annuel est un document sincère, qui parvient à mettre en exergue de manière stimulante et concise les aspects les plus significatifs de l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour nous avoir présenté un texte très circonscrit, qui permet de réfléchir sur les défis qui nous attendent sur la base de l'expérience récente.

L'analyse du Secrétaire général dans ce qu'il appelle «Aborder l'avenir» est une tentative perspicace de représenter ponctuellement les éléments essentiels de ce qui continue d'être un environnement international en rapide mutation aussi bien au niveau des tendances économique que politique. Il n'est pas étonnant que l'image qui s'en dégage soit empreinte de contradiction. La richesse inouïe et la croissance économique coexistent avec les formes les plus extrêmes de pauvreté. Alors que la démocratie fait des progrès significatifs, de multiples formes de tyrannie et d'intolérance continuent de menacer les libertés individuelles. Même si les perspectives de paix n'ont jamais été aussi encourageantes, certains conflits apparemment insolubles continuent d'exclure différentes régions du monde des aspects les plus bénéfiques de la mondialisation.

L'examen thématique des réalisations effectuées au cours de l'année écoulée dans les grands domaines d'activité qui figurent au Chapitre II du rapport met au premier plan les questions fondamentales de coopération économique internationale et de développement durable. Nous sommes heureux de constater que le rapport a reconnu que l'adoption de l'Agenda pour le développement par l'Assemblée générale avait été un «événement fondamental». À

notre avis, les négociations qui ont conduit à son adoption représentaient un progrès vers l'organisation d'un cadre conceptuel permettant de traiter des relations complexes qui existent entre développement, paix, démocratie, bonne conduite des affaires publiques et droits de l'homme.

Ayant surmonté l'affrontement idéologique des périodes précédentes, nous devrions aboutir à un nouveau consensus sur le développement économique. Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il déclare que

«L'élaboration de nouvelles formes de partenariat entre pays développés et pays en développement — partenariats qui répondent aux besoins et aux aspirations des pays en développement tout en tenant compte des conditions et attitudes économiques dans le monde — est une tâche importante à laquelle l'ONU devra s'atteler les années à venir.» (A/52/1, par. 47)

Les travaux réalisés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en ce qui concerne l'examen des liens qui existent entre mondialisation et développement méritent d'être soulignés dans ce contexte et devraient continuer à avoir pour objectif de promouvoir l'intégration intégrale des pays en développement au système commercial international avec l'appui de tous les États Membres.

Cinq années après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin dernier a permis de nous sensibiliser davantage aux domaines où les progrès ont été insuffisants. La nécessité d'apporter un soutien financier et technologique aux pays en développement dans les efforts qu'ils font pour parvenir aux objectifs environnementaux reste une priorité, même si des stratégies concertées sont recherchées dans des domaines tels que les changements climatiques. Le rapport de cette année présente avec une clarté toute particulière la nature intersectorielle et les multiples facettes des préoccupations traitées dans l'Agenda pour le développement et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les améliorations institutionnelles en cours méritent l'appui politique des États Membres afin que les mesures prises actuellement pour intégrer les fonctions analytique et normative de l'Organisation dans le domaine socioéconomique aident les efforts déployés aux niveaux régional et national à produire des répercussions positives à l'échelle planétaire.

Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, les perspectives de croissance économique et de démocratie énergique qui se renforcent mutuellement ont jeté une base

solide à l'intégration commerciale et mis en place une paix et un développement continu. Ces signes encourageants sont visibles dans de nombreuses régions, et nous estimons que les Nations Unies, qui ont grandement contribué à promouvoir ces changements, peuvent faire davantage dans les années à venir, avec l'appui actif de la communauté internationale.

Bien entendu, le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les régions où elles sont menacées présente un intérêt immédiat. Tout en n'ayant pas l'intention d'exposer mon point de vue sur l'activité de l'ONU en ce qui concerne des conflits bien précis, j'aimerais cependant faire quelques observations sur le traitement accordé dans le rapport de cette année à certaines questions relatives à la sécurité.

La question des sanctions a suscité un intérêt considérable ces dernières années, alors que le recours accru à cette mesure a souligné la nécessité de limiter ses effets non voulus et de veiller à ce qu'elle soit bien ciblée. Nous convenons que le recours à des sanctions «permet à l'ONU d'exercer des pressions sans recourir à la force», comme cela est indiqué au paragraphe 89, mais nous nous demandons s'il est approprié de traiter cette question dans un sous-chapitre intitulé «Diplomatie préventive, règlement pacifique des différends et désarmement». Comme cela est indiqué à l'Annexe II de la résolution 51/242, par laquelle l'Assemblée générale a adopté les textes approuvés par le Groupe de travail officieux à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour la paix,

«La question des sanctions, que le Conseil de sécurité peut prendre au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne cesse pas d'être préoccupante et doit être abordée avec le plus grand sérieux». (résolution 51/242, annexe II, par. 1)

Inclure les sanctions dans une partie du rapport qui traite essentiellement des efforts indiqués au Chapitre VI de la Charte nous semble prêter à confusion.

Le sous-chapitre suivant, traitant de l'action humanitaire, décrit l'intérêt croissant qu'accorde le Conseil de sécurité aux questions humanitaires et son engagement à cet égard comme un événement opportun et encourageant. Il nous faut cependant tempérer cette affirmation. Il aurait été bon de rappeler, par exemple, qu'une déclaration du Président du Conseil de sécurité a été publiée sous la cote S/PRST/1997/34 sur «La protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit», qui reflète le sentiment du Conseil en la

matière. Notre propre position, telle qu'elle a été présentée au Conseil lors du débat public qui a eu lieu le 21 mai sous la présidence de la République de Corée, peut être résumée comme suit : si le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif pour garantir des conditions sûres à l'assistance humanitaire, nous préférons que ces efforts soient entrepris parallèlement aux programmes diplomatiques multilatéralement définis, et dans le cadre des possibilités offertes par le Chapitre VI de la Charte — celui du règlement pacifique des différends; en outre, il est indispensable de préserver le rôle de l'Assemblée générale dans le domaine humanitaire chaque fois que la sécurité internationale n'est pas la préoccupation primordiale. De plus, nous devons assurer une coordination adéquate entre les organes pertinents de l'ONU et les autres institutions, conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité de l'assistance humanitaire.

Le chapitre sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits aborde un phénomène qui est vu par certaines délégations comme une réticence exagérée de la part du Conseil de sécurité à envisager le lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix. Tout en ne défendant pas un retour aux schémas de 1993-1994, le rapport semble se faire l'écho d'une appréhension générale quant aux erreurs qui peuvent être commises dans le sens opposé. C'est une question à laquelle il convient de réfléchir. Les opérations de maintien de la paix restent un instrument efficace de promotion de la paix internationale lorsqu'on y a recours avec la prudence nécessaire dans des conditions politiques appropriées. En l'absence de telles conditions, des mesures précipitées ou des décisions malencontreuses peuvent réduire la crédibilité de l'Organisation. Alors que les accords concernant les forces en attente sont mis au point et que d'autres améliorations de l'Organisation sont envisagées, il serait indispensable de réfléchir à toutes les possibilités et toutes les limites du maintien de la paix sur la scène internationale actuelle.

Nous avons à maintes reprises souligné l'importance des efforts de recherche de la paix pour la consolidation de la paix. Mais, il serait utile, d'un point de vue conceptuel et en termes de présentation également, de faire la différence entre la reconstruction ou l'assistance technique réalisée avec l'assentiment des parties, d'une part, et les activités réalisées au titre du Chapitre VII de la Charte, comme celles de la Commission spéciale ou des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, d'autre part. Débattre de ce dernier point et du précédent comme faisant partie d'un continuum, comme c'est le cas dans le rapport, revient à gommer les différences fondamentales de nature de ce qui est envisagé dans chaque cas, et tend à minimiser

la gravité des circonstances exceptionnelles requises pour l'autorisation de mesures de coercition.

Le rapport du Secrétaire général fait bien de souligner le multilatéralisme qui, en bref, est une chance pour la paix et pour le développement durable. Tout en nous préparant à gérer un environnement international en mutation, nous devons faire face au besoin de rénovation et de réforme. Nous saisissons donc l'occasion offerte par ce débat démocratique sur le rapport annuel sur l'activité de l'Organisation pour nous féliciter une fois de plus des nombreuses propositions constructives de réformes faites par le Secrétaire général, et pour réaffirmer que nous sommes disposés à contribuer à l'accord nécessaire sur la réforme d'autres domaines vitaux de l'ONU afin de doter pleinement l'Organisation des moyens lui permettant de jouer son rôle au XXIe siècle.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, par votre entremise, de remercier le Secrétaire général du rapport si stimulant sur l'activité de l'ONU pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Stimulant, parce que plutôt que de se borner à une simple énumération des faits, il décrit les forces qui ont transformé le monde après la guerre froide, la façon dont l'Organisation a réagi et les mécanismes permettant de s'adapter avec succès aux nouvelles réalités.

Nous partageons la prémissse selon laquelle nous vivons dans un monde plein de contradictions : intégration et mondialisation coexistent avec fragmentation et marginalisation; l'informatique, tout en étant source de progrès, facilite également l'expansion de réseaux criminels transnationaux, du trafic des stupéfiants, du blanchiment de l'argent et du terrorisme; une prise de conscience plus accrue des problèmes environnementaux n'est pas accompagnée de la volonté politique de trouver des solutions satisfaisantes; et malgré le renforcement de la démocratie, de très graves violations des droits de l'homme sont toujours commises.

Face à ces dualités, le Secrétaire général nous donne sa réponse : la solution à ces problèmes ne saurait être trouvée isolément, mais il faut la rechercher de façon globale, en associant à l'élément essentiel de la paix et de la sécurité le développement durable, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques. L'ONU doit donc entreprendre les réformes indispensables pour qu'une approche intégrée soit reflétée dans ses actes.

C'est sous cet angle que nous voulons commenter le rapport du Secrétaire général. Nous nous concentrerons

brièvement sur les tâches menées à bien dans trois domaines : développement durable, protection des droits de l'homme, et maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans un monde caractérisé par la grande disparité des revenus et l'accès inégal aux services et aux débouchés, nous saluons les efforts déployés par les fonds et programmes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté et promouvoir un développement humain durable. Les ressources dont disposent les fonds et programmes sont cependant limitées. La réduction de l'aide publique au développement représente l'un des paradoxes de notre temps. Cette situation exige, avant tout, que les ressources disponibles soient judicieusement gérées en faveur de ceux qui en ont vraiment besoin. Elle exige également de réfléchir sur le rôle qui incombe à l'ONU en la matière, notamment face à d'autres institutions qui se vouent au développement et disposent de plus de ressources. Le Secrétaire général est conscient de cette situation, et il propose des solutions aux paragraphes 77 et 174 de son rapport. L'Argentine appuie ces efforts visant à mener ces activités au moindre coût.

Nous souscrivons tout particulièrement à l'affirmation du Secrétaire général, comme quoi la qualité de l'administration est un facteur déterminant pour le développement durable. Nous nous félicitons de voir le Programme des Nations Unies allouer une partie de ses ressources à ce domaine.

Le développement durable suppose aussi que les besoins de la population mondiale soient satisfaits sans porter atteinte à l'environnement. Les attentes suscitées par la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen de l'application d'Action 21, n'ont pas été entièrement satisfaites. La conférence nous a cependant permis de prendre conscience du peu de progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris à Rio de Janeiro. Ce fait même, combiné au rôle actif que joue les organisations non gouvernementales, devrait nous inciter à persévérer dans nos efforts.

Dans le monde de l'après-guerre froide, la défense des droits de l'homme est un élément indissociable de la paix et de la sécurité internationales. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est important d'incorporer la défense des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix. Une paix durable ne peut s'édifier que sur la base de régimes démocratiques. À ce titre, il nous semble très important d'observer les processus électoraux sous les auspices des Nations Unies. La meilleure preuve du prix que les États attachent à la légitimité des processus démo-

ocratiques est, comme l'indique le Secrétaire général, le fait qu'au cours des cinq dernières années, l'ONU a été saisie de quelque 80 demandes d'assistance électorale. L'Argentine a participé à ces missions et à d'autres activités d'appui à l'établissement et à la consolidation de systèmes démocratiques et continuera de le faire avec le même enthousiasme.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un rôle fondamental et irremplaçable de l'ONU. Si l'ONU ne joue pas ce rôle, aucune autre activité ne peut être menée à bien de façon efficace. Tous les pays, indépendamment de leur taille ou de leur capacité, doivent se sentir acteurs dans l'effort de maintien de la paix et de la sécurité.

L'Argentine est fière d'avoir contribué pendant 40 ans aux opérations de maintien de la paix et d'avoir participé à plus de la moitié d'entre elles. À cet égard, il nous semble très important que les mandats assignés par le Conseil de sécurité à ces opérations soient aussi clairs et précis que possible. Pour pouvoir disposer de mandats répondant à ces conditions, il faut en premier lieu tenir compte des changements profonds qui se sont produits dans la nature des conflits. Aujourd'hui, ceux-ci sont pour la plupart internes à un État et s'accompagnent de graves conséquences humanitaires.

En deuxième lieu, ces nouveaux conflits exigent du Conseil de sécurité une sensibilité plus grande. Cette sensibilité ne pourra naître que d'une connaissance plus approfondie et directe des réalités dans les pays touchés et des circonstances générales prévalant dans les régions où se déroulent les conflits. Ces observations valent tout particulièrement pour les sanctions et leurs effets préjudiciables sur la population civile, tous éléments qui devraient être étudiés, comme l'indique le Secrétaire général.

Il faut donc veiller à une plus grande transparence, entretenir des rapports plus fluides avec l'Assemblée générale, maintenir le dialogue avec tous les pays intéressés et, le cas échéant, donner une place aux organisations non gouvernementales, dont l'expérience peut être utile. Concilier efficacité dans les activités du Conseil et transparence dans sa procédure ne devrait pas être difficile au moment où la démocratie s'étend pratiquement à tous les pays. Ce n'est que de la sorte, pensons-nous, que l'on pourra mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général.

Nous estimons aussi que l'Organisation devra à l'avenir tirer les enseignements des déploiements organisés conjointement avec des organisations régionales et explorer

les possibilités de recourir d'une façon novatrice au Chapitre VIII de la Charte.

Dans un autre ordre d'idées, comme le disait récemment ici mon ministre des affaires étrangères, M. Di Tella :

«Une paix durable exige que les contingents des Nations Unies soient dotés d'une capacité de déploiement rapide et efficace». (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 10e séance, p. 16*)

Je voudrais rappeler que l'Argentine appuie les initiatives visant à améliorer les délais de déploiement des troupes, est partie aux accords relatifs aux forces en attente et s'est associée à l'initiative danoise de Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA).

En complément des activités de maintien de la paix, on trouve les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Pour les premières, sans blesser la sensibilité des États, les Nations Unies doivent renforcer un système d'alerte rapide; pour les secondes, la cessation du conflit armé est une condition indispensable mais pas suffisante pour l'instauration d'une paix juste et durable.

À cet égard, je voudrais parler des Casques blancs. L'importance que ce groupe a prise s'explique par la nature de sa mission et une plus grande conscience des pays de l'importance qu'il y a à agir rapidement et de façon intégrée. Les nouvelles missions confiées aux Casques blancs en Angola, en Haïti et en Palestine nous encouragent à appeler la communauté internationale à participer activement à cette initiative.

En matière de désarmement, des mesures importantes ont été prises. Soulignons la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, les efforts visant à doter d'un mécanisme efficace de vérification la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et les progrès accomplis en matière de zones exemptes d'armes nucléaires.

Par ailleurs, il existe aussi des motifs de préoccupation, telle la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères, dont la diffusion exacerbe encore les conflits internes aux États. Il devrait en outre y avoir un lien

institutionnel entre les questions de paix et de sécurité et la problématique du désarmement, pour que l'ONU puisse jouer son rôle essentiel de manière plus efficace.

Nous nous félicitons en particulier de l'appui apporté par le Secrétaire général au processus d'Ottawa. L'Argentine signera la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction en décembre prochain et continuera d'oeuvrer à leur interdiction complète.

C'est là le premier rapport du nouveau secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Il reflète la vision d'un homme d'État et résonne de l'expérience accumulée par le Secrétariat, marquée par tant d'exemples de dévouement et d'abnégation dans l'engagement en faveur de la paix. Nous sommes persuadés que les réformes proposées, que nous adopterons par consensus, jetteront les fondements sur la base desquels l'Organisation pourra agir au XXIe siècle.

M. Reyn (Belgique) : Je voudrais saluer les efforts du Secrétaire général pour l'élaboration et la présentation, il y a maintenant un mois et demi, du rapport que nous examinons aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Tout le monde en conviendra, l'intérêt de ce document est incontestable. La description des activités de l'Organisation permet de jauger au mieux la place et l'action de l'Organisation à la lumière des grandes mutations dans le monde. De plus, le rapport offre l'occasion au Secrétaire général de présenter les moyens de redonner à l'Organisation le dynamisme que l'opinion publique en attend.

La rédaction concise du rapport et la présentation personnelle par le Secrétaire général au début des travaux de l'Assemblée générale ont contribué à une meilleure concrétisation du débat ministériel. Il s'agit d'une innovation réussie, pour laquelle ma délégation remercie ceux qui l'ont rendue possible.

Le message le plus important du rapport reste, à mon sens, le constat que le nouvel environnement mondial exige une adaptation en profondeur de l'Organisation, ainsi que la grande disponibilité du Secrétaire général à oeuvrer avec force dans ce sens.

Comme l'a déclaré ici le Ministre belge des affaires étrangères à cette tribune,

«Il est évident que la manière dont nous nous organisons en tant que communauté mondiale est d'une très grande importance pour les questions de la guerre et de la paix, de la pauvreté et de la richesse, de l'injustice et de la justice dans le monde.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénierées, 12e séance, p. 29*)

Ma délégation soutient entièrement l'intention du Secrétaire général de transformer l'Organisation des Nations Unies en une organisation plus simple, plus intégrée, plus focalisée qui soit capable d'accomplir sa mission dans ses différents domaines avec un maximum de synergie et d'efficacité.

Les propositions de réforme méritent d'autant plus notre appui qu'elles s'inscrivent dans une initiative de restructuration suffisamment globale visant à adapter l'ensemble de l'Organisation aux impératifs du monde moderne. Un tel processus fait appel à l'engagement résolu de tous les États Membres et mérite une réponse collective, rapide et sans équivoque.

C'est à partir d'une réponse positive que nous serons en mesure de dynamiser les relations entre les principaux organes intergouvernementaux, c'est-à-dire l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. C'est aussi à partir de cette réponse qu'un meilleur équilibre devrait être trouvé entre eux. Et c'est à partir de cette réponse que nous serons mieux à même de développer les liens essentiels entre les tâches politiques et l'œuvre de développement de l'ONU, et de mieux concevoir le rôle global de l'Organisation au sein de laquelle les progrès dans le respect des droits de l'homme et le respect du droit international constituent des éléments clefs.

Quelques autres aspects méritent d'être soulignés. D'abord, comme le constate le Secrétaire général, le nouvel environnement mondial exige une coopération plus systématique entre l'Organisation des Nations Unies et tous les autres acteurs qui s'emploient à promouvoir la sécurité politique et économique à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'organisations régionales ou même des acteurs extérieurs à l'État.

Le Secrétaire général souligne également la gravité extrême de la situation financière de l'Organisation. La Belgique partage l'affirmation que tout effort de réforme reste vain si l'on néglige la nécessité fondamentale de donner à l'Organisation une assise financière plus adéquate et plus fiable; il est grand temps de quitter la voie de

mesures transitoires aussi bien dans la gestion de l'Organisation que dans la recherche de solutions durables.

Enfin, la réforme du Conseil de sécurité constitue un autre de ces exercices exigés par la réforme globale de cette organisation. Ce dossier délicat doit être jugé sur les mérites qui lui sont propres. Il s'agit d'éviter aussi bien l'affrontement improductif que le report définitif de cet aspect fondamental de la réforme.

Le rapport du Secrétaire général traite d'une multitude d'autres questions sur lesquelles je ne me suis pas étendu. J'ai simplement tenu à mettre l'accent sur celles qui me paraissent essentielles; ce qui n'enlève rien à l'importance des autres aspects du rapport. Celui-ci constitue un cadre de référence fort utile pour l'action de l'Organisation et les travaux de cette session de notre Assemblée. Je voudrais remercier encore le Secrétaire général et j'exprime l'espérance qu'il suivra la même démarche l'année prochaine pour la présentation de son rapport.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*): Ma délégation continue d'estimer que le débat sur le point 10 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation» que nous examinons actuellement, doit, comme par le passé, demeurer une question prioritaire dans le cadre de nos débats. Nous pensons que ce point mérite d'être examiné dès le début des travaux de l'Assemblée générale pour souligner l'importance du rapport. C'est en effet un des rapports mandatés par la Charte, qui constitue un élément important et intégral des travaux de l'Assemblée générale, comme le stipule l'Article 98 de la Charte.

M. Zacharakis (Grèce), Vice-Président, assume la Présidence.

Nous souhaitons féliciter le Secrétaire général de son premier rapport annuel qui a été présenté sous une forme concise et dans un style agréablement lisible. Nous espérons que cette présentation sera maintenue et que nous résisterons à l'avenir à la tentation de présenter des rapports interminables. Nous convenons sans hésitation que dans l'examen du rapport de cette année, il importe de tenir dûment compte des propositions de réformes du Secrétaire général figurant dans les documents pertinents et de la déclaration qu'il a prononcée au début de la session.

Tout en nous félicitant de la forme de présentation du rapport qui contient trois chapitres et huit sous-chapitres, nous voudrions faire valoir que ce rapport devrait continuer de présenter les données relatives aux résolutions adoptées

par l'Assemblée générale. Il convient de rappeler que l'an dernier de nombreuses délégations avaient demandé que les rapports annuels futurs incluent des informations sur l'état de la mise en application des résolutions et des décisions, dans la mesure où elles sont à la base du mandat intergouvernemental qui a été confié au Secrétariat afin qu'il puisse prendre des mesures. Ma délégation aimerait en particulier être tenue informée des problèmes rencontrés au cours de la phase d'exécution afin que, dans le cadre du processus intergouvernemental, nous puissions examiner et réévaluer les décisions qui ont été prises.

Dans son premier chapitre intitulé «Aborder l'avenir», le Secrétaire général a souligné que sept forces fondamentales modèlent notre époque (A/52/1, par. 6). Il s'est à juste titre concentré sur la mondialisation comme étant une de ces forces. Les paragraphes 6 à 11 présentent brièvement les avantages et les inconvénients de la mondialisation. Je voudrais en particulier mentionner le paragraphe 8 qui se lit comme suit :

«Cela étant, la mondialisation pose aux pouvoirs publics des problèmes de divers ordres. Au nombre de ceux-ci figurent les risques inhérents à la sous-réglementation des marchés, notamment à certains égards, les marchés financiers internationaux. La mondialisation a également eu pour effet de faire perdre de leur efficacité à certains des moyens d'intervention dont les pays industrialisés s'étaient dotés dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale en vue d'assurer le plein emploi et la stabilité sociale.» (*Ibid.*, par. 8)

Pour la région de l'Asie orientale qui subit les conséquences d'une instabilité extrême des marchés des changes et des bourses, il est clair qu'une réglementation des marchés financiers internationaux s'impose d'urgence. L'ONU doit contribuer aux initiatives internationales qui sont prises en ce sens.

En ce qui concerne la coopération économique internationale, la croissance économique soutenue et le développement durable, nous prenons note des assurances données par le Secrétaire général que cette question demeurera une question essentielle de l'ordre du jour de l'Organisation. Cependant, il reste encore à honorer les engagements collectifs qui ont été pris à l'ONU et à diverses conférences mondiales, notamment les engagements financiers. Nous devons arrêter la tendance allant en s'accélérant vers une diminution du rôle de l'ONU dans le domaine du développement, notamment pour les questions ayant trait au commerce et au financement du développement. Même si une bonne gestion des affaires publiques est essentielle au

niveau national, nous ne saurions ignorer ou négliger l'importance d'un climat international favorable. Il serait peut-être opportun d'envisager sérieusement que le Secrétaire général assiste aux grandes réunions et aux sessions annuelles des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la démocratie doit continuer d'être promue et élargie au niveau national. Toutefois, il est troublant que le rapport garde le silence sur le principe important de la démocratie entre les pays, qui devrait être encouragée par notre Organisation sur la base du principe de l'égalité souveraine des États.

En ce qui concerne les droits de l'homme, ma délégation prend acte de l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport. Si les activités essentielles des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme ont reçu une nouvelle impulsion après la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993, comme le Secrétaire général l'observe à juste titre, les progrès dans l'application du droit au développement, reconnu par la Déclaration comme indivisible et partie intégrante des droits de l'homme sont loin d'être satisfaisants. Beaucoup d'obstacles demeurent, notamment au niveau international, qui ont déjà entravé ou peuvent entraver sa pleine réalisation. Il est donc essentiel que la communauté internationale fasse montre d'un intérêt renouvelé et d'un esprit de coopération afin de surmonter ces obstacles.

À cet égard, ma délégation tient également à souligner combien il est important que tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique, élargissent et renforcent l'échange de connaissances et d'expériences en matière de droits de l'homme et y contribuent. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Le Secrétaire général et, notamment, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, ont un rôle déterminant à jouer pour promouvoir cet esprit de coopération sans pour autant être perçus comme les défenseurs des intérêts de certains groupes. Selon ma délégation, l'établissement d'une nouvelle division distincte disposant de services et de ressources adéquats pour traiter spécifiquement le droit au développement est également nécessaire dans le cadre du regroupement proposé du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du Centre des droits de l'homme.

En 1998, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cinq ans se seront alors écoulés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Il convient donc de faire le bilan des progrès considérables

accomplis en matière de droits de l'homme. Nous devons rejeter l'exploitation des droits de l'homme à des fins d'intérêts étroits comme il ressort de l'application de la formule de deux poids deux mesures et de la sélectivité qui ont caractérisé les réunions annuelles de la Commission des droits de l'homme. En même temps, nous devrions faire preuve de plus d'honnêteté et de franchise à propos de nos échecs qui ont été considérables, comme l'attestent les charniers et les bains de sang montrés sur nos écrans de télévision et évoqués dans différents rapports. De telles visions nous hanteront à tout jamais en tant qu'êtres humains.

Sur la question du désarmement, ma délégation a toujours pensé que l'Organisation pouvait utiliser son potentiel pour jouer un rôle plus important et plus éminent. Ce rôle pourrait se fonder sur les traités et conventions multilatéraux existants en matière de désarmement ainsi que sur une coopération étroite avec les organisations régionales. Cependant, malgré certaines avancées sur le plan de la réglementation des armements et du désarmement enregistrées l'année dernière, nous ne pouvons guère être portés à l'optimisme quant à ces résultats étant donné l'absence de tout nouveau progrès réel ou substantiel en ce qui concerne de nouvelles réductions des armes nucléaires en vue de leur élimination complète. L'incapacité de la Conférence du désarmement à faire la moindre avancée durant sa session de 1997 en est un clair témoignage. Malgré les nombreux appels lancés par la communauté internationale, la menace constituée par l'existence continue des armes nucléaires persiste, suspendue comme la légendaire épée de Damoclès au-dessus de l'humanité.

Ma délégation partage les préoccupations relatives à la menace croissante de transferts illicites d'armes de petit calibre et d'armes légères, notamment vers les zones de conflit. Il conviendrait de prendre des mesures efficaces pour traiter au fond cette question — c'est-à-dire limiter la production et l'acquisition de telles armes au niveau des seuls besoins de sécurité légitime des États. De même, une plus grande attention devrait être portée à la mise sur le marché d'armes classiques de plus en plus nombreuses et de plus en plus perfectionnées. La recherche de profits importants grâce à la vente de ces armes, notamment aux pays en développement, a menacé la sécurité régionale et entravé les initiatives visant à renforcer la confiance. À cet égard, nous apprécions toutes initiatives à l'effet de consolider et d'élargir la portée du Registre des Nations Unies des armes classiques car nous pensons que cela peut contribuer à accroître la transparence.

Ainsi que les événements intervenus dans de nombreuses régions du monde ont continué à le démontrer, le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix sous tous ses aspects est essentiel pour la promotion de la paix et du développement. Nous sommes entièrement d'accord avec ce que dit le rapport :

«Si la paix est beaucoup moins coûteuse que la guerre, il ne faut pas s'imaginer pour autant qu'elle soit réalisable à bon marché» (A/52/1, par. 110)

Quant à la question de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends, ma délégation voudrait rappeler qu'il convient que ces activités continuent d'être menées dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies et du mandat donné à l'organisation mondiale. Ma délégation se félicite également de l'adoption de la résolution 51/242 de l'Assemblée générale ayant trait aux recommandations concernant le Groupe de travail officieux à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour la paix. Il est regrettable cependant que l'Assemblée générale ne soit pas encore en mesure de conclure fructueusement les travaux des sous-groupes sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, soulignant ainsi l'incapacité des États Membres à progresser sur des questions d'une importance cruciale pour nombre d'États affectés.

Tout en appuyant l'action des Nations Unies destinée à prévenir les conflits ou l'escalade de conflits, ma délégation regrette l'utilisation sans discernement du terme «action préventive» figurant dans de nombreuses publications des Nations Unies, y compris dans le rapport du Secrétaire général (A/51/950) portant sur le programme de réformes. La notion exige d'être précisée clairement et de faire l'objet d'un débat à l'Assemblée générale. En même temps, ma délégation estime que les États Membres doivent traiter les problèmes réels sur le terrain, tout en maintenant les principes fondamentaux des relations entre États, comme prescrit dans la Charte.

Ma délégation exprime ses vives inquiétudes face aux attaques de plus en plus nombreuses contre le personnel humanitaire et aux nombreux obstacles qui l'empêchent d'accéder aux populations en détresse. Toute attaque contre l'action humanitaire revient à nier les fondements mêmes du travail d'aide et de protection. Ce problème requiert une réaction et une aide internationales plus complètes et plus concertées.

Pour ce qui est de la question des menaces transnationales, la Malaisie partage les préoccupations exprimées quant à l'exploitation des technologies modernes par la société «incivile» dans le but de renforcer ses activités illégales. La nature transfrontière des activités criminelles actuelles menace gravement le bien-être de la communauté internationale, aussi bien des États Membres que des populations du monde entier. À cet égard, ma délégation se félicite de tous les efforts visant à renforcer la coopération internationale contre les menaces transnationales, y compris celle posée par la drogue.

Je ne saurais terminer mon intervention sans mentionner la situation financière précaire de l'Organisation. Au 30 septembre 1997, 2 milliards 417 millions de dollars étaient dus à l'Organisation au titre du budget ordinaire, du budget du maintien de la paix et des budgets des tribunaux internationaux. Il est regrettable que le principal contributeur soit redevable pour 60 % de toutes les sommes restant à percevoir par l'Organisation. Le fait de ne pas payer ou de différer le paiement des contributions obligatoires constitue une attaque directe contre les programmes et l'action des Nations Unies. Il est non moins regrettable que, par suite de paiements tardifs ou de non-paiements, l'ONU ait dû recourir à l'emprunt sur le compte des opérations du maintien de la paix déjà bien réduit pour pallier son manque de trésorerie. La Malaisie et nombre d'autres pays, qui sont à jour dans le versement de leurs quotes-parts, sont en fait pénalisés car ils ne reçoivent aucun remboursement au titre des contingents et de l'équipement qu'ils fournissent aux différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous appelons donc instamment tous les États Membres à s'acquitter de bonne foi de leurs contributions obligatoires aux Nations Unies en totalité, à temps et sans condition.

Mme Cornette (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport concis sur l'activité de l'Organisation couvrant l'année écoulée. Ce document nous fait sans aucun doute mieux prendre conscience de l'impact que les événements mondiaux intervenus notamment dans les pays en développement, ont eu sur nous. Il nous permet de réfléchir aux activités des Nations Unies durant l'année écoulée afin que, dans le processus de réforme dans lequel nous sommes engagés, nous puissions rendre l'Organisation mieux à même de traiter de ces changements.

Le Guyana partage les préoccupations de tous les États Membres en ce qui concerne les problèmes qui sont apparus dans le contexte du processus de mondialisation. Nous sommes heureux de constater que la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement continue d'examiner les liens entre la mondialisation et le développement et que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes examine la compatibilité entre le commerce international et un système international plus ouvert. Nous espérons que leurs conclusions seront mises à la disposition de l'Assemblée générale pour examen.

Avec la tendance à la mondialisation, les pays en développement risquent de voir réduits à néant les progrès réalisés notamment dans le domaine du commerce, et cela à un moment où nous luttons toujours contre la pauvreté, et où nous continuons à chercher des voies et moyens pour l'éliminer. Aussi serait-il opportun d'accorder toute l'attention qu'il mérite au *Rapport sur la situation économique et sociale dans le monde, 1997*, qui conclut que les pays les moins riches du monde ont besoin d'un environnement économique extérieur plus favorable que celui qui existe actuellement.

Tous les États ont reconnu la nécessité de développer un partenariat pour le développement. Ce n'est qu'en établissant un partenariat avec les pays développés et avec l'Organisation des Nations Unies que les pays en développement seront en mesure d'améliorer leur situation économique. Tous les acteurs concernés doivent reconnaître les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement et oeuvrer ensemble pour les relever. Ce n'est qu'alors que le monde pourra réaliser les objectifs de paix et de stabilité à l'échelle mondiale. L'institution universelle qu'est l'Organisation des Nations Unies est la plus apte à encourager une telle coopération internationale.

Les guerres intestines ont exacerbé les problèmes de pauvreté dans nombre de pays en développement qui doivent en outre désormais faire face aux effets de la mondialisation. La décision des Nations Unies de renforcer son dispositif de surveillance au niveau mondial, afin de détecter rapidement les menaces à la paix et à la sécurité et d'agir promptement pour les éliminer, permettrait aux États Membres de s'atteler davantage à relever d'autres défis.

Quelques conflits externes restent toujours sans solution. Dans ce qui demeure l'une des zones les plus troubles, le Moyen-Orient, le fait que la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale soit conviée pour la troisième fois, afin de résoudre certaines des questions du conflit israélo-palestinien indique que la situation reste volatile. Nous espérons qu'au cours de l'année à venir, on déploiera davantage d'efforts pour aider les parties concernées au Moyen-Orient et ailleurs à résoudre leurs différends.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a réussi à intégrer les questions socioéconomiques et d'environnement au processus de développement durable. L'un des événements marquants de cette année a été son examen à mi-parcours. La conclusion selon laquelle l'environnement continue de se dégrader n'augure rien de bon pour les pays en développement dont l'économie est fortement tributaire d'un environnement physique sain. Maintenant que la Commission du développement durable est dans une meilleure position pour identifier les priorités, nous espérons que les pays en développement pourront bénéficier de l'assistance dont ils ont besoin pour mieux répondre aux problèmes pressants qui entravent la réalisation de leurs objectifs de développement durable.

Les pays en développement doivent être mieux armés pour faire face aux défis d'un environnement mondial en perpétuelle mutation, tout en adoptant simultanément des mesures efficaces pour traiter les problèmes internes qui entravent leur développement durable. Les propositions de réforme du Secrétaire général, si elles sont adoptées, permettront à l'Organisation des Nations Unies de mieux aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs prioritaires.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, un financement adéquat est essentiel pour assurer la mise en œuvre des activités et programmes des Nations Unies. Les flux de capitaux privés ont été sélectifs et les promesses d'aide publique au développement sont restées lettre morte. Les fonds et programmes des Nations Unies sont devenus la source la plus fiable de financement. Il reste encore à l'ONU de trouver des solutions satisfaisantes au problème que pose ce financement. Aussi espérons-nous qu'à l'avenir, l'Organisation donnera à cette question l'attention prioritaire qu'elle mérite.

Globalement, le premier rapport du nouveau Secrétaire général nous a assuré que l'Organisation est entre de bonnes mains. Nous partageons l'optimisme prudent du Secrétaire général et sommes prêts à œuvrer avec lui, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse mieux répondre à ce que ses États Membres en attendent.

M. Takht-Ravanchi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation iranienne, je voudrais tout d'abord exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation publié sous la cote A/52/1. Nous trouvons ce rapport riche en informations, analytique et d'une grande utilité.

Dans son introduction, le Secrétaire général donne une vue panoramique des changements les plus importants qui ont modifié l'échiquier mondial au cours de la dernière décennie et continuent de le faire, l'effondrement du monde bipolaire et l'accélération des processus parallèles de mondialisation et de libéralisation en étant les deux principaux facteurs. Le traitement dans le rapport de la question des incidences à long terme des transformations en cours et à venir pour le monde en développement, de même que celui des défis additionnels auxquels il sera confronté, revêt également un grand intérêt.

Nous souscrivons aux objectifs généraux énumérés au paragraphe 2 du rapport et estimons que l'ensemble de la communauté internationale doit s'efforcer d'assurer une paix plus prévisible et plus sûre, une plus grande prospérité économique, la justice sociale et la durabilité de l'environnement. Nous sommes, en outre, d'avis que les nations, prises individuellement, ne peuvent guère parvenir à ces nobles objectifs par leurs propres moyens, que des efforts collectifs à l'échelle mondiale sont donc autant souhaitables qu'inévitables, et que l'Organisation des Nations Unies incarne le forum le plus apte à cette fin.

Conscients que nous sommes de l'ampleur des changements que je viens de mentionner, et de l'urgence de la réforme et du renouveau de l'Organisation, nous souhaitons au Secrétaire général tout le succès dans ses initiatives en vue de renforcer la communauté de vues, la cohérence des efforts et la souplesse des moyens d'intervention, pour maximiser la capacité du système des Nations Unies à relever les défis de notre temps. Nous partageons également l'espérance du Secrétaire général que l'Organisation restera, dans les années et les décennies à venir, un instrument efficace et essentiel de la coopération internationale.

Après ces observations générales d'introduction, je voudrais faire quelques remarques sur certains aspects du travail de l'Organisation, en particulier en égard au processus de réforme en cours. Je tiens à souligner, néanmoins, que nos vues en ce qui concerne les divers éléments des propositions de réforme du Secrétaire général ont été exposées en détail au cours des délibérations sur la réforme, qui sont menées dans le cadre des consultations officieuses à participation non limitée de la plénière, et que notre exposé ici sera donc limité à quelques points particuliers.

Je parlerai tout d'abord du désarmement. Nous pensons que la question du désarmement, qui est la priorité absolue dans l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, devrait garder son importance et sa pertinence pour la paix et la sécurité internationales. Comme le Secrétaire général,

nous estimons que des progrès importants ont été accomplis l'année dernière en matière de désarmement et de réglementation des armes, grâce à des traités multilatéraux conclus notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement. Néanmoins, nous ne partageons pas l'optimisme de certains, qui considèrent que les succès accomplis sont de portée générale, ce qui ne sera pas le cas tant que le désarmement nucléaire ne sera pas devenu réalité. En outre, la nécessité impérieuse du désarmement nucléaire ne devrait en aucune circonstance être reléguée au second plan en raison des négociations actuelles sur les armes légères classiques. Nous espérons donc sincèrement que dans le processus de réforme de l'ONU et de restructuration des mécanismes de désarmement, les priorités exprimées lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement seront maintenues et recevront toute l'attention qu'elles méritent.

Mon deuxième point a trait au maintien de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits. À notre avis, l'Assemblée générale, en tant que seule instance universelle de l'ONU, devrait exercer son rôle dirigeant pour définir les objectifs et les critères ainsi que les modalités et les principes directeurs nécessaires pour les activités de consolidation de la paix après les conflits. De même, toutes les propositions et mesures qui visent à renforcer les capacités de maintien de la paix devraient être traitées de la même manière. Ayant étudié attentivement l'analyse que fait le Secrétaire général des opérations de maintien de la paix et des difficultés qui leur sont propres, nous pensons que le succès de ces opérations à l'avenir dépendra d'une coopération multilatérale véritable et du respect des principes du droit international, notamment des dispositions de la Charte des Nations Unies. De même, les activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit que l'ONU pourrait entreprendre devraient également être adaptées aux systèmes politique, social, économique et culturel des parties concernées.

Pour ce qui est du point suivant, je reprends à mon compte l'accent que place le Secrétaire général sur l'importance de la question des droits de l'homme. La campagne collective de la communauté internationale pour définir, promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde constitue un énorme progrès pour l'humanité en général qui mérite d'être entretenu par tous. Néanmoins, le fait qu'il est impératif d'aborder de façon équilibrée tous les aspects des droits de l'homme — qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels — ne devrait pas être en théorie sous-estimé ou négligé dans la pratique. Nous nous associons au Secrétaire général pour souhaiter la bienvenue au nouveau Haut Commissaire des droits de

l'homme et pour lui souhaiter plein succès dans ce domaine très sensible qui suscite une préoccupation mondiale et une coopération internationale et exige qu'il soit dûment tenu compte des particularités spécifiques de chaque société.

La dernier point que je tiens à aborder a trait au développement qui, à notre avis, doit être considéré comme la question la plus centrale de toutes celles qui figurent à l'ordre du jour des Nations Unies et qui en couvre tous les aspects. Les graves conséquences des transformations fondamentales intervenues récemment dans les affaires mondiales, particulièrement au niveau du double processus de libéralisation et de mondialisation, ne font que renforcer l'importance du développement dans son sens le plus large pour la plus grande partie de la communauté mondiale. Malgré cette importance, que l'on perçoit dans une large mesure dans le rapport du Secrétaire général, certaines tendances troublantes doivent être examinées et redressées au niveau de l'Organisation.

L'éloignement tout à fait perceptible, bien que progressif, du multilatéralisme que l'on note de la part du monde en développement est de mauvais augure dans ce domaine. La baisse constante de l'aide publique au développement, associée à une dépendance croissante simultanée de l'investissement bilatéral et de l'investissement étranger direct, témoigne manifestement de ce processus nuisible. L'accent excessif placé sur quelques aspects purement environnementaux du développement durable au détriment des aspects économiques et sociaux du développement équilibré au niveau mondial est à cet égard un autre aspect fâcheux. Nous restons convaincus que le développement d'ensemble du Sud est un préalable à la paix et à la sécurité à l'échelle mondiale, et qu'il mérite donc que l'ensemble de la communauté internationale et, en particulier, les Nations Unies lui réservent une attention pleine et entière.

Le rôle sans égal que joue l'Organisation dans le domaine du développement, que ce soit au niveau analytique, normatif ou opérationnel, et au niveau de sa contribution à la création d'un milieu international favorable au développement, ne saurait être trop souligné. Le Secrétaire général n'a pas besoin d'être convaincu du caractère central que revêt le développement dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Il reste simplement aux Nations Unies à participer concrètement au processus de développement, notamment grâce à l'application sans réserve et rapide de l'Agenda pour le développement.

Pour terminer, j'ajouterais que le grand problème de notre temps est celui que pose notre aptitude à aborder les avenues inexplorées d'une nouvelle ère. Tous les pays,

grands et petits, développés ou en développement, font face à ce défi, bien qu'il ne se pose pas à chacun de la même façon et dans les mêmes domaines ou avec la même intensité. Ce n'est pas simplement à chaque pays mais à la communauté internationale dans son ensemble de faire face à cette tâche écrasante. Nous n'avons d'autre choix que de relever le défi et d'aller de l'avant. J'ajouterai de plus que nous n'avons d'autre choix que de coopérer et de lutter collectivement au règlement des problèmes communs de l'humanité.

Mme Sinha (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général pour la qualité du rapport qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation et que nous examinons aujourd'hui. Par la brièveté et la clarté de son rapport d'ensemble, le Secrétaire général a donné le ton à nos débats sur les défis qui se posent actuellement aux Nations Unies.

Le Secrétaire général a dit que nous vivons dans un monde en pleine mutation. En fait, des forces irrépressible sont en train de refaçonner le monde, mais nous ne voulons pas que le processus de mondialisation échappe à notre contrôle, pas plus que nous ne voulons revenir à l'anarchie internationale qui a précédé la création de l'Organisation des Nations Unies, à l'alignement ou à l'affrontement entre les blocs qui avaient vicié les relations internationales pendant la guerre froide. C'est pourquoi, notamment dans une période de mutation, les principes et idéaux du non-alignement restent si importants. Et il nous semble donc que tous les États Membres doivent oeuvrer de concert au renforcement de l'ONU, afin qu'elle fonctionne de façon plus démocratique et plus représentative, et faire en sorte de pouvoir, par son intermédiaire, conjuger, au bénéfice de tous, les forces et les énergies libérées par la fin de la guerre froide et le progrès inexorable de la mondialisation.

Seules les Nations Unies peuvent évoluer, définir et promouvoir un programme universel qui permettra de relever les défis du siècle prochain. Le Secrétariat a manifestement un rôle essentiel à jouer. D'un côté, dirigé par un Secrétaire général compétent, il doit dans ses activités fidèlement tenir compte des priorités fixées par les États Membres et transmises par le biais de mandats intergouvernementaux; d'autre part, il incombe à chacun d'entre nous de doter le Secrétariat des ressources dont il a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui sont dévolues.

Nous partageons beaucoup d'autres points de l'exposé général du Secrétaire général sur les événements en cours, qu'il décrit dans le chapitre «Aborder l'avenir». Ce que nous ne trouvons pas, ce qui est plutôt surprenant, c'est une mention du besoin impératif et critique pour la communauté internationale de poursuivre l'objectif de désarmement nucléaire, auquel tous les États Membres se sont engagés, avec l'urgence nécessaire. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le monde lui-même ne sera pas sûr. Par conséquent, nous déplorons l'impasse qu'ont connue cette année la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies sur la question du désarmement nucléaire. Ayant perpétué, par la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), leur monopole sur les armes nucléaires, les puissances nucléaires considèrent les traités sur la non-prolifération comme des mesures de désarmement et entravent ainsi le progrès vers un véritable désarmement nucléaire. Nous pensons que, conformément aux principes et priorités du document final de la première session extraordinaire sur le désarmement, c'est aux Nations Unies qu'incombe la responsabilité principale de promouvoir le désarmement nucléaire.

Au fil des ans, les Nations Unies ont mis au point toute une gamme d'activités pour promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le maintien de la paix n'est pas mentionné dans la Charte des Nations Unies, mais, dans l'esprit de chacun, il est presque devenu synonyme des Nations Unies. C'est dans le maintien de la paix que les Nations Unies ont remporté leurs plus grands succès mais c'est aussi dans ce domaine qu'elles ont fait l'objet des plus graves controverses au cours de ces dernières années. Des problèmes se sont posés peut-être parce que ni le Conseil de sécurité, ni le Secrétariat n'ont considéré dans tous leurs détails les incidences d'un dispositif musclé de maintien de la paix, qui a été brièvement adopté au début des années 90, lorsqu'il avait été considéré comme une panacée pour diverses régions troublées. Un retournement marqué s'est produit au milieu de la décennie. En 1995, le Secrétaire général indiquait qu'il y avait plus de 67 000 Casques bleus engagés dans les opérations de maintien de la paix; en octobre de cette année, l'effectif avait baissé à 18 000. Cela implique-t-il que le monde est devenu plus sûr ou plus pacifique? Je ne le crois pas.

Nous constatons donc un déclin du rôle de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix en même temps que l'évolution de notions telles que le maintien de la paix et l'imposition de la paix par procuration, par des coalitions de pays disposés à intervenir; on imagine même des mécanismes plus novateurs, y compris ce qu'on pourrait presque

appeler le franchisage du maintien de la paix par l'ONU à ceux qui sont le plus aptes à réagir rapidement. Ces arrangements, ainsi que d'autres arrangements spéciaux, sont peut-être indiqués, mais ils peuvent également être motivés par des considérations autres qu'un engagement envers la paix. Nous devons nous demander s'il s'agit bien là des meilleurs moyens d'assurer la paix et la sécurité internationales, de rehausser le rôle de l'ONU en matière de sécurité collective ou même de vraiment réaliser des économies. Ce sont là les questions soulevées au sujet des travaux du Secrétariat et des tendances en matière de maintien de la paix et auxquelles il nous faut trouver des réponses.

Nous nous félicitons de l'attention portée par le Secrétaire général aux nouvelles menaces transnationales que représentent sur le plan international le crime, le trafic des drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme, et nous nous félicitons chaleureusement de sa détermination à rendre l'ONU capable de les combattre. Cependant, nous sommes déçus de noter que, outre la consolidation des diverses fonctions en un bureau unique, la création de deux postes de niveau professionnel a été proposée pour renforcer la capacité de l'ONU de gérer les questions relatives au terrorisme. Les mesures cosmétiques sont risquées lorsque le défi est aussi concret, formidable et répandu. Nous encourageons le Secrétariat à allouer les ressources dont il a besoin pour s'opposer efficacement à ces défis mondiaux et à demander un accroissement de l'appui intergouvernemental si ces ressources s'avèrent insuffisantes.

Nous avons lu avec intérêt l'analyse que fait le Secrétaire général du scénario économique mondial et faisons notre son évaluation des défis et des risques de la mondialisation et de la libéralisation. La reprise des années 90 devrait être plus durable, car elle est basée à la fois sur les taux de croissance plus élevés des pays développés, qui est susceptible de se maintenir, et sur la revitalisation des économies en transition. Pourtant, bien que les pays en développement prennent de plus en plus d'importance pour la croissance mondiale, ce caractère central ne se traduit pas encore pour eux en une participation accrue aux processus de définition des règles ou de prise de décisions. Aussi, comme le Secrétaire général l'a noté ailleurs, les forces transnationales qui propulsent les changements mondiaux, en particulier les investissements et les finances mobiles, affaiblissent la capacité des gouvernements nationaux d'influencer les résultats économiques et sociaux, plaçant hors de portée des représentants nationaux élus la réalisation même de leurs engagements politiques nationaux, sans oublier leur capacité d'influencer les tendances mondiales.

En même temps, la plupart des pays en développement continuent d'être confrontés aux problèmes de la pauvreté, de l'absence d'infrastructures adéquates, du développement des ressources humaines et des déficits technologiques. Parmi les récents succès des Nations Unies, nous pouvons noter l'évolution d'un consensus international sur certains domaines de préoccupation et de priorité sur le plan mondial grâce à la récente série de conférences mondiales. Cependant, la gestion des ressources naturelles et des établissements humains, la prestation des services sociaux de base, l'appui aux programmes ciblés pour l'atténuation de la pauvreté, la correction des graves handicaps reliés au sexe, la protection sociale, la génération d'emplois et l'amélioration des compétences, l'amélioration des administrations et des gouvernements — priorités définies par la communauté mondiale — sont typiquement des activités dans lesquelles il faut investir des ressources publiques par l'intermédiaire d'entités publiques. La question fondamentale que nous devons nous poser est de savoir si ces priorités définies sur le plan mondial sont des mesures correctives strictement nationales ou si la coopération internationale doit jouer un rôle accru dans la mobilisation de la volonté politique et des ressources extérieures nécessaires pour faire office de complément, respectivement, aux efforts considérables qui sont actuellement déployés par les pays en développement dans le cadre de leurs propres initiatives sur le plan national.

Un consensus international sur le rôle des Nations Unies est essentiel pour faciliter la création d'un environnement économique international propice à la croissance économique durable, en particulier dans les pays en développement, pour assurer la disponibilité des ressources pour fins d'investissement dans les secteurs social et environnemental et pour l'élimination de la pauvreté. Les discussions actuelles sur les propositions de réforme du Secrétaire général devraient aboutir à des décisions visant à renforcer le rôle de l'ONU dans les domaines de l'économie et du développement et à garantir que la division des tâches internationales ne limite pas l'Organisation au secteur social ou ne fasse pencher la balance complètement du côté de ses fonctions normatives. Nous devons assurer à l'ONU le rôle de facilitateur d'une croissance, d'un développement et d'une prospérité partagés équitablement entre les nations. Pour cela, il est important que le développement, la croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté deviennent les principales priorités intersectorielles de l'ordre du jour des Nations Unies du XXIe siècle.

L'ONU a donc une charte de responsabilités étendues à l'approche du nouveau millénaire. Nous nous félicitons de l'attention que le Secrétaire général a consacrée à la réfor-

me. Comme notre Premier Ministre l'a déclaré pendant le débat général, pour l'Inde, il en va d'un intérêt vital que les Nations Unies deviennent de plus en plus attentives aux besoins de ses États Membres et qu'elles se préparent à mieux les desservir. Nous appuierons toute initiative visant à aider les Nations Unies à s'adapter à un environnement et à des mandats de la communauté internationale qui évoluent rapidement.

À partir de ces critères, nous devons nous demander si, jusqu'à maintenant, le processus de réforme a produit les résultats que nous aurions escomptés. Il est par exemple tout à fait extraordinaire que le Président de la Cour internationale de Justice soit venu se plaindre à la Sixième Commission, pendant cette session de l'Assemblée générale, du fait que la Cour, actuellement obligée de faire face à la plus lourde charge de travail de toute son histoire, est gravement limitée parce que les Nations Unies ne lui ont pas fourni les ressources dont elle a besoin. Il n'est pas souhaitable non plus, tant pour les États Membres que pour le Secrétariat qui est à leur service, que les travaux des commissions de l'Assemblée générale assument des retards en raison des délais rencontrés dans la production des documents.

Manifestement, les coupures budgétaires n'ont pas toujours réussi à rendre les Nations Unies plus efficaces. Si nous voulons que les Nations Unies soient plus actives en notre nom, nous devons leur donner les ressources dont elles ont besoin. Vouloir s'attaquer aux forces gigantesques et complexes qui nécessitent une action mondiale, armés de Nations Unies en état de crise financière, n'est pas la meilleure façon de favoriser nos intérêts collectifs. Les États Membres doivent faire preuve de la volonté politique de s'acquitter de leurs contributions, intégralement et de façon opportune, et verser aux Nations Unies, dans les limites de la prudence fiscale, ce dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat.

Le Secrétaire général a mentionné la nécessité pour les Nations Unies de s'engager avec la société civile. Nous appuyons cette approche, mais il faut introduire une discipline et une responsabilité accrues dans les modalités gouvernant les rapports avec la société civile qui se développe actuellement. Récemment, un industriel a fait aux Nations Unies un don extrêmement généreux qui correspond à presque 10 % de leur budget ordinaire. Bien que de telles contributions puissent certainement compléter les ressources des Nations Unies, nous devons prendre toutes les précautions possibles pour que les incidences sur leur fonctionnement d'un financement issu de sources sur lesquelles aucun contrôle intergouvernemental ne peut

s'exercer n'affectent les priorités définies par les États Membres. Pour les Nations Unies, un tel financement ne peut remplacer l'appui financier des États Membres tel que prescrit par la Charte.

Enfin, pour que les Nations Unies soient plus efficaces, elles doivent également devenir plus représentatives et plus démocratiques dans leur fonctionnement. La légitimité du Conseil de sécurité sera rehaussée lorsque les pays en développement, qui constituent la vaste majorité des Membres des Nations Unies, seront représentés équitablement dans la catégorie des membres permanents. L'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'ONU, doit renaître et insuffler cette nouvelle vie dans les autres organes du système. Les ordres du jour et les priorités de l'Organisation devraient refléter les besoins réels de la majorité.

L'ONU a été fondée parce que nous avions le sentiment que nous en profiterions tous également. Cette vision universaliste devrait continuer de guider le fonctionnement de l'Organisation.

M. Guarini (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom de la délégation des États-Unis. Je m'appelle Frank Guarini, représentant de la délégation des États-Unis à l'Assemblée générale. J'ai également eu le privilège d'être parlementaire de la Chambre des représentants des États-Unis à Washington durant 14 ans.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies représente son allocution annuelle aux États Membres et par extension à toutes les personnes concernées au sein de l'ONU. Nous avons été impressionnés par le fait que pour la première fois, le Secrétaire général a utilisé un moment politique et médiatique important, à l'ouverture du débat général, pour présenter oralement son rapport sur l'état des Nations Unies.

Ce rapport annuel est destiné à nous informer et à inciter l'Assemblée générale à l'action, à l'instar des rapports des autres organes principaux, présentés à l'Assemblée générale. Mais le rapport de cette année, le premier du nouveau Secrétaire général, nous oblige à considérer l'orientation de l'Organisation. Il examine comment aborder notre nouvelle ère, les meilleurs moyens de gérer le changement et les éventuelles mesures à prendre. La délégation des États-Unis en accepte l'augure, étant donné en particulier que le rapport part de l'idée que

«l'Organisation doit cependant apprendre à beaucoup mieux tirer parti de ses principaux atouts — les multiples complémentarités et synergies dont l'institution est porteuse.» (A/52/1, par. 3)

Il y a trop de moyens divers d'aborder notre nouvelle ère pour qu'ils puissent être décrits ici. Retenons simplement avec le rapport que les grandes forces transformant le monde font apparaître la nécessité d'une organisation intergouvernementale qui soit l'instrument vital et effectif de la coopération internationale.

En argumentant, l'an dernier, en faveur d'une Organisation plus soutenue et plus stable, les États Membres et le Secrétaire général ont pris conscience de sa précarité financière. Je reconnais que ma délégation a eu sa part des pressions de notre Congrès sur ce point. Mais de nombreux États Membres ont également ressenti ces pressions individuelles. Nous avons tous demandé des moyens matériels pour des activités fructueuses. Ma délégation considère que des ajustements graduels en vue d'un appui financier qui soit moins dépendant d'un seul État Membre sont nécessaires pour la bonne santé de l'Organisation.

La capacité de ma délégation de participer avec plus de confiance et grâce à la bonne volonté de mes collègues ici présents, a besoin d'être améliorée tout comme l'ONU a besoin des montants qui lui sont dus pour réaliser ses tâches. Nous demandons que l'Assemblée générale, durant sa session ordinaire, approuve l'ajustement des barèmes de quotes-parts tant pour le budget ordinaire que pour celui du maintien de la paix de façon à rétablir cette participation pour la réalisation des mandats approuvés par l'Assemblée générale.

Le barème des quotes-parts révisé serait en outre le moyen tangible de gérer le changement. Le rapport indique que

«les différents organes de l'ONU ont adapté leurs stratégies et programmes au climat international nouveau et mouvant». (*Ibid.*, par. 21)

Nous convenons avec le Secrétaire général que la réforme n'est pas un événement mais un processus consistant à gérer stratégiquement le changement dans notre monde. La réforme réussit lorsque les États Membres et le Secrétaire général se donnent les moyens d'agir sur les changements, au lieu d'avoir à y réagir.

Le défi de la réforme a donné un nouveau souffle aux activités de l'Organisation, allant au-delà de la simple

gestion des ressources pour inclure la gestion stratégique au nom des priorités du plan à moyen terme. Ces priorités sont : la paix et la sécurité internationales, la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, le développement de l'Afrique, la promotion des droits de l'homme, la coordination des efforts d'aide humanitaire, la promotion de la justice et du droit international, le désarmement, le contrôle des stupéfiants, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international.

Nous relevons des améliorations dans le mode de présentation et le plan du rapport en comparaison avec les années précédentes. C'est là un exemple qui illustre une meilleure maîtrise des ressources confiées au Secrétaire général en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Pendant 52 ans, les États Membres ont également confié à l'ONU leurs aspirations et idéaux pour un monde meilleur et pacifique.

Quel est le bilan de l'ONU pour l'an dernier?

Vu l'intense intérêt politique qui s'est manifesté tout au long de l'année et surtout durant le débat général, nous demandons instamment à nos collègues de prendre note des améliorations dans le fonctionnement de l'ONU, ce qui permettra de mieux promouvoir les buts de la Charte. Les innovations mises en oeuvre sous l'autorité du Secrétaire général font devenir réalité ce qui, auparavant, avait été nos espoirs dans cette noble expérience, l'ONU. En ayant recours à une équipe constituée en cabinet, le Secrétaire général montre que la ressource la plus grande de l'ONU est son désir d'honorer ses possibilités latentes. Nous devons suivre les pratiques qui sont utiles, dépasser celles qui ne sont plus de mise et affiner l'envoi et la réception de messages plus clairs dans l'exécution des mandats créés par tous les États Membres.

Cette Assemblée abonde en priorités, identifiées lors de la dernière série de conférences mondiales, en particulier en ce qui concerne la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme, la démocratisation, la coopération économique internationale et le développement durable, les opérations de développement, la diplomatie préventive, le règlement pacifique des différends et le désarmement ainsi que l'action humanitaire, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Stratégiquement, nous nous arrangeons à faire des priorités de ce que nous percevons entre les lignes de chaque page du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

Je vais commenter brièvement certains passages du rapport. L'intégration du Centre pour les droits de l'homme au sein du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme renforcera le mécanisme de l'ONU en matière de droits de l'homme. Elle fera également à juste titre des droits de l'homme une question majeure dans toutes les activités de l'Organisation. Il est essentiel de promouvoir les pratiques démocratiques tout en respectant cependant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous appuyons le regroupement des activités de développement dans un Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Renforcer la coordination sur le terrain doit constituer sa priorité. Des installations et des services communs accroîtront l'efficacité et libéreraient plus de ressources pour les programmes de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions économiques régionales ont besoin de plus amples améliorations pour rationaliser leurs opérations et également pour renforcer leur efficacité. Une fois achevée, la fusion de trois départements du Secrétariat en un nouveau Département des affaires économiques et sociales encouragera l'efficacité et réduira les coûts administratifs.

Le Secrétaire général a créé un Département du désarmement et de la réglementation des armements. Nous nous félicitons de son intérêt pour ce grave problème, mais il importe que l'ONU maintienne une discipline budgétaire. Nous devrons donc faire en sorte que le nouveau département ne fasse double emploi et ne s'immisce dans les travaux connexes en cours.

Le Département des affaires humanitaires n'a pas été effectif dans la fourniture de l'aide humanitaire. Le Secrétaire général a été avisé de le supprimer et de transférer ses fonctions essentielles au nouveau bureau du Coordonnateur des secours d'urgence qui doit assumer un rôle de coordination tout à fait nécessaire. Il évaluerait une situation donnée et se concentrerait sur la coordination d'une action appropriée avec d'autres entités des Nations Unies, ayant tous à connaître des activités opérationnelles nécessaires. Cela permettra une réaction plus rapide et plus effective.

Le rapport du Secrétaire général appelle l'attention sur les mesures à prendre. L'Assemblée générale a été reconnue universellement en tant qu'instance de rencontre et d'écoute. Tout comme une autre invention de 52 ans, Internet, elle évolue de plus en plus vers un lieu de discussion actif, en direct et mondial. Les deux promeuvent l'intérêt individuel et l'intérêt commun. À titre d'exemple, à l'ouverture de cette session de l'Assemblée, le Secrétaire d'État américain

a programmé — fait sans précédent — deux semaines aux Nations Unies pour s'entretenir effectivement et efficacement avec les dirigeants et ministres étrangers du monde entier. Cette réussite a été rapportée ici dans la presse comme un nouveau moyen d'utiliser au mieux nos ressources de politique étrangère.

L'Assemblée générale a l'occasion de devenir pour le monde un Internet qui vit et qui respire. Il faut penser à ce que cela signifie pour l'avenir de l'Organisation. Il faut également envisager de mettre à jour nos méthodes de travail et étudier les possibilités de faire progresser les États Membres ensemble, en utilisant comme guide toutes nos priorités. Une fois encore, la réforme a ici un rôle à jouer : doter ce mécanisme des dispositifs et des techniciens les plus appropriés dont nous disposons pour réaliser son potentiel croissant en tant qu'instance opérationnelle intergouvernementale de plus en plus efficace.

Nous avons lu le rapport du Secrétaire général qui demande de nouveaux modèles de coopération. Nous attendons avec intérêt de pouvoir faire un bien meilleur usage du potentiel latent de l'Organisation au nom de tous les États Membres.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Le débat concernant le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation nous donne une rare occasion d'avoir une vue globale plutôt que fragmentée de notre activité. L'Organisation des Nations Unies est façonnée par les réalités politiques du monde. De fait, en grande partie, elle ne peut que refléter l'évolution de cette réalité, tout en étant parfois le catalyseur d'un changement positif. Lorsqu'elle fonctionne au mieux, l'ONU est le moyen que nous avons convenu d'utiliser pour s'attaquer à un nombre croissant de défis qu'aucun d'entre nous n'est capable de relever seul.

Il n'est donc pas surprenant que l'ONU soit dans une phase transitoire. Il n'y a que quelques années que l'ordre mondial bipolaire a pris fin. Depuis, nous avons vu naître l'évolution d'un monde multipolaire, dont la forme finale ne peut guère être définie à ce stade. Comme le souligne à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, cette transition est marquée par des tendances apparemment contradictoires d'intégration et de fragmentation. Nos propres débats sur de nombreuses questions importantes ont clairement reflété ces contradictions ainsi qu'un autre symptôme du changement : la rupture entre politiques tournées vers l'avenir et politiques tournées vers le passé. L'histoire nous enseigne que les changements fondamentaux ne peuvent être — et ne seront pas — arrêtés en nous

accrochant au passé. Si nous voulons saisir cette occasion exceptionnelle, nous devons embrasser le changement et le façonnner.

L'an dernier, lorsque nous avons abordé ce point de l'ordre du jour, nous avons exprimé l'espoir que nous pourrions mener à bien une réforme profonde de l'Organisation en 1997. Malheureusement, les progrès ont été lents et moins que satisfaisants. Le Secrétaire général nous a présenté en juillet un ensemble équilibré et important de mesures et de recommandations devant nous permettre de s'attaquer aux problèmes qui se posent à nous. C'est maintenant à nous, en tant qu'États Membres, d'assumer notre part de responsabilités si nous voulons respecter l'engagement qu'ont pris les chefs d'État et de gouvernement de préparer l'Organisation pour le XXIe siècle. Nous espérons que le travail intense qui a été accompli lors des réunions privées de cette plénière qui ont eu lieu ces dernières semaines aboutira très prochainement en montrant clairement que nous, États Membres, sommes déterminés à renforcer l'Organisation.

Mon pays qui, conformément à la tradition, reste un fidèle défenseur de l'ONU, ne saurait supporter que l'Organisation sombre dans l'inutilité. Si nous continuons de faire obstacle à la réforme soit par plaisir soit par crainte de l'inconnu, nous courons le risque très réel de dévaloriser l'ONU. Beaucoup ont déploré le manque d'intérêt de l'opinion publique pour l'ONU. Nous avons demandé de nouvelles stratégies pour mieux vendre notre produit aux médias. Mais si nous, l'ensemble des Membres, nous ingénions à gaspiller notre temps en nous querellant à propos de changements à apporter au libellé d'un texte, nous n'aurons bientôt plus de produit à vendre. Si nous ne préservons pas le rôle de l'Organisation, celle-ci deviendra un simple spectateur. Et elle est bien trop importante pour que cela lui arrive.

Pour qu'elle reste utile, l'Organisation doit aujourd'hui plus que jamais se concentrer sur les questions où elle peut vraiment apporter un changement. Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis donne un excellent exemple des domaines où l'ONU peut agir. Nous nous félicitons de la précision du rapport et du fait que le Secrétaire général a pu le présenter lui-même à l'Assemblée générale au début de la session. Nous louons les efforts déployés pour orienter le débat général.

Les tâches de l'ONU sont multiples. Elles vont du maintien de la paix et de la sécurité internationales à la promotion du développement durable et la consolidation de la paix après les conflits; de l'élimination de la pauvreté à

la promotion des droits de l'homme pour tous; de la protection de notre environnement au développement du droit international. Dans tous ces domaines, comme dans beaucoup d'autres, tels que le contrôle des drogues et la prévention des crimes — que le Secrétaire général décrit à juste titre comme une des préoccupations majeures de la communauté internationale —, un débat universel, la formulation de politiques et l'établissement de normes ainsi que la mise en oeuvre des mesures convenues sont nécessaires.

Cette maison est fondée sur une structure démocratique très semblable à celle du parlement de la plupart de ses États Membres. Ainsi, pour agir efficacement, elle doit bénéficier d'un large appui. En même temps, ceux qui croient véritablement en l'Organisation et en ses possibilités exceptionnelles ne sauraient permettre que ce potentiel soit menacé ou compromis par ceux qui ont perdu la foi.

Nous sommes fermement convaincus que la réforme est en elle-même nécessaire. Je sais que de nombreuses délégations présentes dans cette salle partagent en principe cette opinion, mais qu'elles hésitent beaucoup à s'engager dans cette réforme de l'Organisation à un moment où celle-ci est en proie à des difficultés financières bien inutiles. D'importantes sommes sont retenues, en dépit d'obligations consensuelles. Rien ne permettant de dire que même un consensus sur une réforme approfondie assurerait l'avenir financier de l'Organisation, on peut facilement comprendre l'attitude de ces délégations. Cette Organisation n'appartient à aucun pays ou à aucun groupe de pays en particulier. Il est temps que nous fassions tous face aux réalités en façonnant notre coopération. Pour progresser sensiblement, l'appui le plus large possible au sein de cette Assemblée est nécessaire. Il l'est également pour approvisionner les comptes en banque de l'Organisation.

Le Secrétaire général a déclaré à maintes reprises que la réforme est un processus et pas un événement. Si nous ne pouvons lancer ce processus sur la bonne voie dans les semaines à venir, il pourrait s'avérer être un non-événement. Rien ne pourrait justifier un tel échec.

M. Manley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai bref. Comme beaucoup l'ont dit ce matin, le rapport dont nous sommes saisis, par sa forme et son contenu, est particulièrement bienvenu. Nous appuyons l'engagement ferme qu'a pris le Secrétaire général dans son rapport de procéder à une réforme des Nations Unies fondamentale et non pas fragmentée; de développer le rôle central que joue l'Organisation dans les domaines de la paix, du développement, des droits de l'homme et de l'environnement; et

d'organiser la structure de l'Organisation autour de ces tâches fondamentales. J'ajouterais que nous appuyons très vigoureusement les observations faites par le Représentant permanent de l'Autriche en ce qui concerne la réforme de cette Organisation. Nous sommes certains, pour notre part, que le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis influencera nos travaux dans tous ces domaines, notamment la réforme, et ce pour le mieux.

La délégation britannique voudrait également féliciter le Secrétaire général pour la forme de son rapport et la manière dont il a été présenté. C'est exactement le type de rapport plus concis et plus orienté vers l'avenir qu'espérait voir le Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies. La décision du Secrétaire général de présenter le rapport en plénière immédiatement avant le début du débat général était une initiative audacieuse et novatrice qui a donné au débat, qui a eu lieu ensuite entre nos ministres, une orientation plus précise et un profil plus haut. Ce sont des mesures comme celles-ci qui peuvent le mieux revitaliser l'Assemblée et redynamiser l'Organisation dans son ensemble. Nous les accueillons avec la plus grande satisfaction.

M. Dumitriu (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de commencer les quelques observations que ma délégation souhaite faire sur le point 10 de l'ordre du jour en me félicitant de la nouvelle présentation concise du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

Le premier rapport du Secrétaire général, Kofi Annan, nous dresse un tableau large et complet de ce que fait l'ONU et de ce qu'elle doit faire, et des caractéristiques de l'environnement mondial dans lequel elle fonctionne. Moins descriptif que les rapports précédents, mais aussi important quant au fond, le rapport met davantage en lumière le caractère unique de l'ONU en tant que cadre multilatéral le plus général et le mieux placé pour maximiser la coopération internationale face aux forces puissantes de la mondialisation.

La vaste analyse présentée dans la première partie du rapport intitulée «Aborder l'avenir» n'est pas uniquement un embellissement intellectuel ajouté à un terme exposé des faits, qu'il s'agisse des réussites ou des échecs. C'est, plutôt, un effort lucide pour transmettre un message que nous pouvons méconnaître à nos risques et périls.

Il n'apparaît pas encore clairement que la mondialisation entraîne l'humanité dans la même direction. Comme le rapport le souligne, les tendances d'intégration s'accompa-

gnent de tendances à la fragmentation. Les autoroutes de l'information nous mènent à la vie organisée numériquement et à des mentalités cybernétiques, mais sur ses bas-côtes l'analphabétisme et la pauvreté extrême continuent de coexister. L'expansion transnationale de la société civile fournit également des énergies dont abusent les forces transfrontières destructrices de la criminalité organisée, du terrorisme et du trafic des drogues. L'évolution rapide de la technologie ne s'accompagne pas d'un sens moral supérieur.

Dans ces conditions, il est évident que la communauté internationale a le devoir de profiter des mécanismes multilatéraux disponibles et de les renforcer, aussi imparfaits qu'ils soient. Nous ne pouvons pas nous permettre de défendre aveuglément des intérêts égoïstes et étroits et tolérer que l'Organisation soit ébranlée par des maux financiers curables et des faiblesses structurelles auxquelles on peut remédier. L'ONU reste l'instrument le mieux équipé pour une action concertée des nations et peut également être en mesure d'exploiter les bénéfices mutuels de la mondialisation tout en gérant ses effets négatifs.

C'est le message que ma délégation lit dans le rapport du Secrétaire général et nous l'appuyons.

Le rapport identifie une série de besoins qui doivent être traduits en priorité pour l'ONU : traiter des conflits interethniques et d'autres conflits internes, de l'instabilité et de la sécurité; faire profiter tous les pays des avantages de la mondialisation; permettre aux pays marginalisés de participer activement à l'économie mondiale; mettre les peuples marginalisés à même de participer activement à la vie de leurs sociétés en appuyant la participation, les droits de l'homme et la démocratie; et affirmer l'individualité, la diversité et le respect du droit, à la fois aux plans national et international.

Les efforts que déploie l'ONU dans ces directions sont repris dans la deuxième partie du rapport, intitulé «Faire face au changement». Ma délégation est d'accord avec les conclusions du Secrétaire général quant aux principaux domaines d'action de l'ONU. De fait, la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme et la démocratisation sont des moyens essentiels pour atteindre les objectifs de la paix, du développement durable et de la prospérité largement partagée.

Cette question fondamentale a été examinée en profondeur par les ministres et représentants de 77 pays et de 47 organisations non gouvernementales qui ont participé à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, qui

a eu lieu à Bucarest du 2 au 4 septembre 1997. Dans le document final ils ont souligné que :

«il est quasi universellement admis qu'un régime démocratique constitue le meilleur moyen d'asseoir un cadre de libertés offrant des solutions durables aux problèmes politiques, économiques et sociaux de nos sociétés.» (A/52/334, *Appendice, par. 3*)

Il a également été reconnu que :

«Le véritable défi aujourd’hui est de savoir comment renforcer la démocratie par une bonne administration du pays, la transparence et la lutte contre la corruption, afin de promouvoir la mise en valeur durable des ressources humaines et de rapprocher l’État des populations.» (*Ibid., par. 10*)

Ma délégation a constaté avec satisfaction que l'esprit du document de Bucarest était reflété dans le rapport du Secrétaire général.

Les sections qui concernent la coopération économique internationale, le développement durable et les opérations de développement sont现实istes et tournées vers l'action. Nous sommes pleinement d'accord avec l'idée que des institutions compétentes, responsables et souples sont essentielles pour parvenir au développement. L'ONU doit encourager un cadre international d'appui et s'efforcer de contrebancer, grâce à une promotion plus efficace et à une meilleure gestion des ressources, les effets du déclin actuel de l'aide publique au développement.

Les sections qui traitent de la diplomatie préventive, des règlements pacifiques des différends, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits nous brossent le tableau d'une série très impressionnante d'actions entreprises par une variété d'organisations, d'États ou de groupes d'États et des personnalités éminentes. Toutes ces actions ont été mobilisées et appuyées par l'ONU. Elles n'ont pas réglé toutes les tensions, tous les différends ou tous les conflits qu'elles ont traités. Néanmoins, même dans le pire des cas, les actions entreprises sous les auspices de l'ONU ont découragé leur escalade. Ce qu'elles ont accompli tient au fait qu'elles portaient le sceau de l'autorité morale de l'ONU. C'est quelque chose que les tribulations actuelles de l'Organisation et ses critiques ne peuvent sous-estimer.

Qu'il me soit permis, et ce sera une dernière observation sur cette partie du rapport, de faire allusion à la question brûlante des conflits internes. Ces conflits sont vus,

avec justesse, comme l'une des séquelles de la fin de la guerre froide et de la rivalité des superpuissances. Néanmoins, on peut également voir que les États eux-mêmes se comportent d'une façon plus responsable que par le passé et sont moins enclins à se faire la guerre. Cela étant admis, il faut en attribuer le mérite à l'ONU, qui offre des normes de comportement international et établit des repères que peu sont disposés à ignorer.

La dernière partie du rapport du Secrétaire général — «La voie à suivre» — comme tout le document, se tourne vers l'avenir. L'avenir qu'il préconise, cependant, est plus proche qu'on ne le pense. En fait, cette partie est le renouvellement d'un appel vigoureux lancé aux États Membres pour qu'ils approuvent le programme de réforme. Notre attention est appelée sur l'idée que l'ONU doit subir des réformes fondamentales et non pas une réforme au coup par coup. Le Secrétaire général nous demande de ne pas nous laisser aller à l'inertie et de relever les défis du changement.

Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer son appui au train de réformes proposé par le Secrétaire général. Nous croyons qu'elles relèvent de la responsabilité des États Membres qui est toujours présente alors que les secrétaires généraux passent.

Pour terminer, je voudrais citer à nouveau le document final adopté par la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies de Bucarest :

«La gestion de la mondialisation exige des dirigeants compétents, une volonté politique et une éthique pour assumer le risque et la responsabilité morale du changement.» (*Ibid., Part. I E, par. 2*)

Cela a coïncidé avec le sens que ma délégation a retenu de la lecture du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est remarquable à bien des égards : il est bref et concis; il est complet, analytique et intellectuellement stimulant. Il devrait être mis à la disposition de nombreux lecteurs. Il nous donne les fils directeurs que nous, États Membres, devons rassembler pour donner à notre Organisation un sens de l'action et une direction pour l'avenir.

L'Allemagne félicite le Secrétaire général et ses collaborateurs de ce travail remarquable. Il complète les propositions de réforme du Secrétaire général. Le rapport

montre à maintes reprises comment ces propositions cadrent avec le travail et la pratique de l'Organisation. En outre, il nous invite à voir l'Organisation sous un nouvel angle et fournit au lecteur une vue intégrée de ses différents services et structures. Il souligne une expérience fondamentale, à savoir que le tout vaut mieux que la somme de ses parties. Pour créer ce tout, le Secrétaire général a annoncé son intention de recentrer l'Organisation et de la rendre plus cohérente. Cela ressort abondamment de son rapport, et par conséquent nous nous en félicitons.

Le Secrétaire général a mis à juste titre l'administration publique, les droits de l'homme, la démocratisation, la coopération économique internationale, le développement durable et les activités de développement en tête de liste des activités de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe que constitue administration publique, droits de l'homme et démocratisation est un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs du développement durable, de la prospérité et de la paix. Par ailleurs, le développement, la paix et la prospérité continueront de nous échapper si la communauté internationale ne réussit pas à donner des droits pleins et égaux aux femmes et aux filles qui représentent la moitié de la population mondiale. L'ONU est appelée à continuer à promouvoir le renforcement du pouvoir d'action des femmes et à les intégrer aux sociétés dans les siècles prochains.

La capacité et les activités des Nations Unies dans ce domaine se sont accrues ces dernières années. Des démarches nouvelles et novatrices ont été mises en œuvre, comme les services consultatifs et l'assistance technique. Les activités menées sur le terrain pour les droits de l'homme ont également contribué à protéger et promouvoir le respect des droits de l'homme. L'assistance des Nations Unies dans l'organisation des élections est tellement recherchée qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes. L'Allemagne a appuyé ces différentes activités au moyen de contributions à des fonds volontaires ainsi qu'en envoyant des observateurs chargés de surveiller les élections ou du personnel aux différentes missions menées sur le terrain, et nous rendons hommage à la détermination et à l'autorité dont a fait preuve le Secrétaire général dans ce domaine.

Nous affrontons de nouveaux défis dans les domaines de la coopération économique internationale et des activités de développement que nous devons relever. Il est de plus en plus reconnu au sein des pays et du grand public que ces défis exigent une action concertée des États. Nous avons ensuite assisté à une tendance mondiale vers la coopération multilatérale. Mais une partie importante de la population

mondiale reste exclue des nouvelles occasions qu'offrent la mondialisation et les innovations technologiques. La vie quotidienne de millions de personnes continuent d'être ruinée par le fléau de la guerre et d'autres conflits violents. Dans un monde qui devient de plus en plus un village mondial, on ne peut que s'en inquiéter profondément. Nous devons donc répondre aux crises et aux conflits existants et naissants de manière plus vigoureuse et plus systématique. Nous devons nous attacher aux causes sous-jacentes des problèmes auxquels nous faisons face.

Entre 1980 et 1994, les dépenses mondiales en faveur de l'assistance bilatérale d'urgence sont passées de 2 % à 10 % de l'aide publique au développement. De trop nombreuses ressources ont été détournées pour contenir des crises et alléger les souffrances les plus aiguës des peuples. Dans de nombreux cas, les projets de développement à long terme qui étaient déjà en cours ont été détruits ou ont dû être arrêtés en attendant que s'instaurent des conditions stables. La prévention des dégâts est moins onéreuse que leur réparation. C'est pourquoi l'Allemagne a recommandé à se pencher sur la prévention des crises au moyen d'instruments traditionnels de coopération dans le domaine du développement. L'objectif est d'évaluer systématiquement le potentiel de crises et d'intégrer les résultats dans notre coopération au développement.

De l'environnement interne politique et économique d'un pays dépend le succès ou l'échec du développement. Il existe cinq critères qui semblent propices à un développement efficace : le respect des droits de l'homme, la participation populaire à la prise de décisions politiques, la primauté du droit et la sûreté juridique garantie, l'introduction d'une économie de marché sociale et l'orientation des mesures de l'État vers le développement.

Qu'il me soit permis de vous donner quelques exemples pour illustrer mon propos. L'objectif de l'assistance au développement est d'améliorer les conditions de vie des personnes, en particulier des plus pauvres. Une croissance considérable de la population peut exacerber la concurrence non seulement pour les services sociaux, l'emploi ou d'autres sources de revenus mais également pour les terres arables, l'eau et l'énergie. Notre concept met en exergue la nécessité d'améliorer des services de planification de la famille et dans ce contexte d'aider à promouvoir l'accès des femmes aux services de santé et à l'éducation.

La marginalisation de couches sociales de la population peut conduire au conflit. La coopération dans le domaine du développement peut aider les pays à mettre en

place leurs propres systèmes de sociétés axées sur la participation.

Pour prévenir les crises qui pourraient se perpétuer, nous avons élaboré des programmes qui aident à réintégrer les anciens combattants dans la vie civile, à redresser l'infrastructure, à rétablir les administrations civiles et à relancer les activités économiques. Ces initiatives peuvent jouer un rôle à long terme important dans le cadre de la consolidation de la paix après le conflit.

Nous nous félicitons du fait que de nombreuses activités opérationnelles des Nations Unies, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme alimentaire mondial et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sont également entreprises dans ces domaines.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin de cette année a souligné les menaces que font peser la dégradation de l'environnement. L'un des points examinés est le réchauffement de la planète dû aux gaz à effet de serre, qui risque d'effacer des pays entiers — États Membres des Nations Unies — de la surface de la Terre. Les défis environnementaux doivent être relevés. Malheureusement, l'instance mondiale n'a pas été jusqu'à présent en mesure de répondre comme il convient à nos hautes aspirations.

Par ailleurs, la répercussion des catastrophes environnementales qui sont liées à la dégradation de l'environnement semblent s'être accrues considérablement ces dernières années. Pour atténuer leurs effets et leur ampleur, il a été suggéré de mettre en place un système d'alerte rapide. Ce concept a été activement encouragé par mon gouvernement depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, dans les débats et par des contributions financières volontaires. Notre idée d'un système d'alerte rapide dans le domaine de l'environnement a été mentionné dans une résolution. Nous attendons avec intérêt le premier rapport du Secrétaire général sur cette question, et nous continuerons d'appuyer les efforts déployés à cet égard au niveau du système.

En encourageant la coopération pour le développement en tant qu'instrument préventif, nous ne prétendons pas avoir inventé quelque chose de nouveau. Nous essayons simplement de focaliser à nouveau l'attention sur l'application des instruments existants relatifs à l'assistance au développement afin d'être en mesure de traiter ces questions complexes, et nous invitons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour s'attaquer d'urgence à ces tâches.

Nous devons coopérer afin qu'à l'avenir un développement durable et ininterrompu soit la règle, et la nécessité du maintien de la paix l'exception.

Le rapport du Secrétaire général montre clairement que l'ONU est productive dans tous les domaines que je viens de mentionner. Les grandes conférences et sommets mondiaux des dix dernières années ont défini les ordres du jour mondiaux pour les années à venir. Au cours de ces événements marquants, nous avons pris des engagements à l'égard de normes et d'objectifs élevés. Le moment est venu de les concrétiser; l'ONU devrait être le moteur dans ce processus.

Toutefois, l'ONU a besoin d'une démarche bien coordonnée, cohérente et globale pour le suivi de ces conférences. C'est pourquoi le Conseil économique et social doit s'acquitter de son rôle d'organe de coordination du système des Nations Unies et le Conseil devrait adapter ses méthodes de travail à ces tâches là où cela est nécessaire. À cet égard, nous espérons que la session extraordinaire du Conseil économique et social qui aura lieu au printemps prochain donnera un nouvel élan à la mise en œuvre coordonnée des résultats des conférences de Rio, de Copenhague, de Beijing et d'autres.

Au moment où le monde est en pleine mutation, nous, en tant qu'acteurs sur la scène internationale, devons nous adapter; il en va de même pour l'ONU. Pendant des années, l'Organisation s'est débattue dans des difficultés qui ont réduit son aptitude à s'acquitter pleinement de ses fonctions. Depuis 10 ans, elle traverse une crise financière, et la situation qu'elle connaît actuellement dans ce domaine semble plus grave que jamais. En ce qui concerne les réformes dans les domaines de la gestion et des institutions, des propositions réalistes et de grande ampleur sont examinées, mais les États Membres n'y ont pas encore répondu d'une manière qui permette de faire de cette vision une réalité. En outre, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité ne progresse pas comme nous le souhaiterions. La proposition d'un «tableau complet» du Président de l'Assemblée générale sortant, M. Razali Ismail, est en discussion. Cette proposition de réforme équilibrée a été débattue de manière exhaustive. Nul autre plan ne saurait rivaliser avec elle. Nous ne devons pas attendre plus longtemps pour saisir cette occasion historique.

Mais, comme on le dit, derrière chaque crise il y a une occasion qui s'offre. Nous devons donc prendre aujourd'hui les décisions nécessaires sur l'ensemble des réformes. Donnons à l'ONU les moyens de jouer pleinement son rôle au prochain siècle. Le Secrétaire général a proposé une voie

que pourrait suivre cette Organisation. C'est maintenant à nous, États Membres, de décider et de l'aider dans son travail.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son premier rapport impressionnant sur l'activité de l'Organisation, qui souligne à quelles lignes de force obéit la communauté internationale dans sa transformation et prévoit comment l'ONU doit y réagir.

Je voudrais traiter des points suivants : droits de l'homme et démocratisation; règlement pacifique des différends et opérations de maintien de la paix; coopération économique et développement; nouvelles menaces transnationales; et gestion et communication.

L'ONU joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, réaffirmées dans la Déclaration de Vienne de 1993 comme étant les droits naturels de tout être humain. Elle souligne également que la démocratie, le développement, le respect des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Nous souscrivons entièrement aux mesures proposées par le Secrétaire général afin de faire que l'imbrication de ces questions soit pleinement reflétée dans le programme de travail des Nations Unies, dans lequel le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme est appelé à jouer un rôle essentiel.

Le Secrétaire général souligne à juste titre le rôle que l'ONU joue dans le renforcement des régimes démocratiques des États Membres en leur prêtant assistance à leur demande. Il est nécessaire d'ouvrir davantage de canaux de communication entre l'ONU et la société civile. Il est grand temps que les Nations Unies reconnaissent sans équivoque la contribution que peut apporter la société civile à l'activité de l'ONU, en particulier par les organisations non gouvernementales, qui ont fourni beaucoup d'apports aux conférences internationales organisées au cours des années 90 dans les domaines économique et social. Nous croyons fermement que l'ONU devrait trouver les moyens d'améliorer son interaction avec les organisations non gouvernementales.

Les chapitres sur «Diplomatie préventive, règlement pacifique des différends et désarmement» et «Maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits» représentent une analyse réaliste et précise du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme le rapport le souligne,

«Dans l'euphorie qui a suivi immédiatement la fin de la guerre froide, on a exagéré les possibilités d'étendre le champ des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; la conscience qu'on a prise dernièrement des limites de telles opérations conduit toutefois peut-être à pécher par excès inverse.» (A/52/1, par. 108)

Comme nous l'avons dit l'an dernier, l'Italie reste fermement convaincue que les Nations Unies ne peuvent imposer la paix en faisant la guerre. L'ONU n'a ni la vocation, ni les structures ou les ressources pour des opérations de coercition pour imposer la paix. Au contraire, elle devrait s'appuyer sur des organisations régionales ou des coalitions d'États qui sont mieux à même de planifier et de mener avec succès ces opérations.

Mais pour toutes les autres opérations de maintien de la paix, au sens propre du terme, nous croyons en la validité des efforts intensément menés en vue d'accords sur les forces en attente, que l'Italie a signés, afin de donner à l'ONU la capacité d'un déploiement rapide. Pour renforcer chacune des composantes du maintien de la paix, le Secrétariat, en réponse à l'invitation de la Cinquième Commission, devrait d'abord définir le concept d'appui logistique comme cadre de référence pour toutes les initiatives dans ce domaine.

Nous suivons de près les efforts déployés par les pays africains, et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — avec laquelle l'Italie collabore activement en particulier — en vue particulièrement d'améliorer leur capacité de réaction et d'intervenir dans des situations de crise sur le continent. Nous considérons favorablement la création éventuelle, dans le cadre des Nations Unies, d'un groupe d'appui pour étudier ces questions et fournir une aide concrète aux États africains.

Il va sans dire que l'Italie attache également la plus haute importance au rôle de l'ONU dans la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits. Le rapport décrit de façon éloquente les efforts incessants déployés par le Secrétaire général dans chaque région où sévit une crise.

Les initiatives africaines ont à traiter de la complexité extrême qui caractérise souvent les crises sur ce continent. Nous pensons, cependant, que les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique centrale, M. Mohamed Sahnoun, ont eu un effet positif et devraient être poursuivis en coordination avec la démarche d'autres médiateurs, notamment Aldo Ajello pour l'Union européenne.

À notre avis, le cas de l'Albanie mérite également une mention particulière du fait de l'excellente coopération ayant existé entre toutes les organisations internationales engagées. Avec une extraordinaire diligence, le Conseil de sécurité avait autorisé «une coalition de bonne volonté» multinationale — Opération Alba — dirigée par Italie et déployée en Albanie en quelques jours seulement. Son mandat était de faciliter la distribution de l'aide humanitaire et d'aider à créer des conditions sûres pour les missions des organisations internationales travaillant dans le pays.

Au cours du débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité le 14 août sur la fin de l'Opération Alba, de nombreuses délégations ont dit que cette opération avait été un modèle du genre ayant présenté les aspects suivants : unité d'intention du groupe de pays engagés; action décisive et rapide du Conseil de sécurité; un mandat très clair; un calendrier bien défini; une planification et un déploiement rapides; et une coordination et des consultations politiques approfondies entre toutes les parties engagées, sans exception, assurées par un comité directeur spécial.

Maintenant que la phase d'urgence est achevée, chaque organisation internationale jouera son rôle pour le redressement général de l'Albanie. Ce sont l'ONU, l'Union européenne, la Commission européenne, les institutions financières internationales, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe, les institutions et organisations humanitaires, l'Union de l'Europe occidentale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

S'agissant du développement et de la coopération économique, l'Italie se félicite vivement de la proposition par le Secrétaire général de créer un groupe des organismes de développement des Nations Unies, qui amplifierait l'impact des activités de développement des Nations Unies. La décision de confier à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) la responsabilité de convoquer le groupe est conforme au rôle clef que le PNUD joue en matière de développement. Je rappelle ici que, malgré un déclin des contributions volontaires aux ressources générales du fait d'une conjoncture économique temporairement négative — et je souligne le mot «temporairement» — l'Italie reste un des premiers contribuants aux ressources à des fins spéciales du PNUD. Le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE) et des initiatives similaires lancées en Amérique centrale, au Mozambique, en Bosnie-Herzégovine et bientôt en Angola, illustrent combien est étendue la coopération qui existe entre l'Italie et le PNUD. Dans ce contexte, mon pays coopère

également depuis toujours avec l'Alliance des petits États insulaires, un groupe de pays qui doit être aidé pour faire face aux changements écologiques et à leurs conséquences négatives sur l'économie de la planète.

Alors que la restructuration du PNUD conduira à des programmes du PNUD plus efficaces, l'efficacité elle seule ne peut résoudre le problème de la pauvreté ou assurer le développement durable dans les pays en développement. Même si elle peut aider, elle ne peut servir d'alibi aux pays contribuants pour réduire leur engagement envers l'aide au développement. Au Sommet alimentaire mondial, tenu à Rome en novembre dernier, des représentants de haut niveau de tous les gouvernements se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition, qui est estimé actuellement à 840 millions. Pour cela, et pour les autres engagements qui figurent dans les plans d'action des grandes conférences des Nations Unies, l'Italie fera tous les efforts possibles pour fournir aux Nations Unies les ressources nécessaires pour mener la lutte contre la pauvreté.

Nous faisons pleinement notre la vision qu'a le Secrétaire général du rôle de l'ONU dans la lutte contre les nouvelles menaces internationales. Le crime et le trafic de drogues menacent la sécurité et le bien-être des citoyens et des nations du monde entier. Reconnaissant la gravité du phénomène, le système des Nations Unies a, au fil des ans, mis au point des programmes de prévention du crime et de la drogue visant à encourager la coopération internationale et à renforcer la capacité des États Membres de relever ces défis au plan national.

Nous applaudissons chaleureusement aux initiatives prises par le Secrétaire général pour renforcer le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, basé à Vienne. Comme le dit si bien le Secrétaire général, cela permettra à l'Organisation d'apporter une contribution cruciale au combat contre les acteurs de la «société incivile». Le nouveau directeur du Bureau de Vienne, M. Pino Arlacchi, saura y infuser un enthousiasme sincère et une direction dynamique et apportera ses compétences éprouvées.

La capacité de l'ONU à relever les défis de l'avenir dépendra grandement de sa capacité de traiter systématiquement et efficacement les flux croissants d'information. Nous appuyons fermement les initiatives du Secrétariat visant à introduire les techniques informatiques dans la structure et le fonctionnement de l'Organisation. Des progrès comblant le fossé creusé en matière de techniques informatiques conduiraient à une organisation plus efficace, à des coûts

inférieurs et à de meilleurs services. Soit dit en passant, nous avons été ravis de voir que des ordinateurs avaient été installés au salon des délégués.

À cet égard, nous nous félicitons des résultats obtenus par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique, organe subsidiaire du Conseil économique et social, sous la présidence de notre collègue, M. Ahmad Kamal, Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan, qui a rendu ces résultats possibles grâce à son talent de diplomate et à l'acuité de ses vues sur la question.

Une dernière observation concernant les affaires juridiques : nous prenons acte avec satisfaction des résultats obtenus et des progrès réalisés l'année dernière en matière de codification et de développement du droit international. En particulier, nous saluons les efforts réalisés pour la mise en place d'une cour criminelle internationale. Le Comité préparatoire a fait et continuera de faire — nous en sommes convaincus — un travail remarquable pour rédiger le statut de la cour, qui sera présenté à la conférence diplomatique de Rome l'an prochain.

Le débat sur le point 59 de l'ordre du jour, relatif à la réforme du Conseil de sécurité, est prévu pour le 4 décembre. Je n'avais donc pas prévu de traiter la question aujourd'hui mais, comme d'autres délégations en ont parlé, j'ai pensé qu'il fallait que je fasse aussi des observations, qui se limitent à deux seulement. Je ne veux pas abuser de la patience et du temps de l'Assemblée.

Je voudrais répéter que l'Italie accorde un intérêt entier à la réforme du Conseil de sécurité vu le nombre accru d'États Membres de l'ONU et la nécessité de relever les défis du siècle prochain. Nous reconnaissons donc l'urgence de la question, mais rejetons absolument l'idée que des décisions hâtives soient prises, sans qu'il y ait un véritable accord général. La résolution 48/26, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, stipule expressément — je tiens à le redire haut et clair — qu'il importe de parvenir à un «accord général».

Comme l'a dit le Président de la République italienne, M. Scalfaro, dans son message au Secrétaire général à l'occasion de la Journée des Nations Unies, l'Italie est profondément convaincue qu'aucune réforme ne peut être juste et efficace si elle ne s'inspire des principes fondamentaux de la Charte. Je me permettrai de rappeler que ces principes sont l'égalité des États, la représentation géographique équitable et la pleine participation de tous les États dans la vie et les responsabilités de l'Organisation, sans

aucune exclusive. La réforme du Conseil de sécurité revêt une importance vitale pour l'Organisation. Nous devons nous garder de la tentation qui consisterait à opter pour des raccourcis de procédure qui pourraient sembler faciles mais iraient à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte. Ils risqueraient surtout de causer un dommage irréparable à l'ONU et d'avoir des répercussions néfastes sur les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général pour réformer l'ensemble de l'Organisation.

C'est pour ces raisons — et ces raisons seulement — que nous avons récemment pris des initiatives, avec un groupe d'autres États Membres, visant à protéger la réforme du Conseil de sécurité contre toute tentative visant à imposer un calendrier et à empêcher que des solutions hâtives méconnaissant les dispositions fondamentales de la Charte soient prises et, surtout, à faire en sorte qu'on puisse parvenir au préalable à un véritable accord général concernant cette question extrêmement importante. Mon Ministre des affaires étrangères, M. Dini, a indiqué le 29 octobre, dans le discours qu'il a prononcé à Rome à l'occasion de la Journée des Nations Unies, qu'il n'était pas vrai — et je le redis aujourd'hui — que nous voulions contrer les ambitions d'un, de deux ou de plusieurs États. Nos propositions se fondent sur une vision rigoureuse, large, radicale et courageuse de la question. Notre démarche ne vise personne; elle cherche à assurer le bien de tous les Membres de l'ONU et pas seulement d'un petit nombre. Bref, je répète une nouvelle fois ce que je disais l'an dernier : nous souhaitons la participation de tous et l'exclusion de personne.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Ce débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation nous donne la possibilité d'examiner des questions qui ont affecté notre travail au cours de l'année écoulée et la mesure dans laquelle l'Organisation s'adapte aux nouvelles réalités. Je voudrais exprimer les remerciements de la délégation irlandaise à l'adresse du Secrétaire général pour son rapport et pour la manière dont il l'a personnellement présenté à l'Assemblée dès le début de nos travaux. C'est son premier rapport depuis son entrée en fonctions, comme il le souligne lui-même, et on y constate un changement dans l'accent mis sur l'interprétation des événements et les besoins particuliers que ces événements laissent entrevoir.

Le rapport est beaucoup plus bref que ceux soumis précédemment et rend compte de façon forcément moins complète de la myriade d'activités de l'Organisation. Mais pour ce qui est de sa lisibilité, il y gagne beaucoup; même si elle était une source de référence utile, la présentation

antérieure se prêtait moins à un débat entre les États Membres, qui doit se concentrer sur le tableau d'ensemble des tendances dominantes et des actions à mener en priorité.

Le rapport souligne le rôle essentiel de la diplomatie multilatérale dans un monde en mutation rapide et souvent imprévisible. Nous ne saurions trop insister sur l'importance du multilatéralisme à une époque où la foi en ses vertus est remise en cause dans des milieux importants. La mondialisation et les multiples facteurs étroitement liés qui l'accompagnent, ne servent qu'à renforcer cette réalité. L'analyse que fait le Secrétaire général des avantages immenses, mais également des problèmes, qui accompagnent la mondialisation, nous invite clairement à réaffirmer notre confiance dans la diplomatie multilatérale et notre détermination à lui apporter notre soutien. Dans ce processus, l'ONU et l'ensemble de son système occupent une place centrale.

Le rapport attache à juste titre une grande importance à la bonne gestion des affaires publiques, aux droits de l'homme et à la démocratisation dans les activités de l'Organisation. Comme le souligne le rapport, il est maintenant possible d'aborder la question des droits de l'homme, sur le plan pratique mais également sur celui des principes, dans une perspective véritablement mondiale.

De même, le développement occupe à juste titre une place centrale dans le tableau d'ensemble que nous donne le rapport. La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale a vu l'adoption d'un Agenda pour le développement; ce qui représente une réussite durement acquise mais non dénuée d'importance. En passant en revue l'ensemble des questions de développement, le Secrétaire général note que les organisations de développement de l'ONU ont des tâches énormes à accomplir avec des ressources extrêmement limitées et qu'il est nécessaire de renforcer l'appui qui leur est apporté.

Les ressources, souligne-t-il, qui sont mises à la disposition de l'ONU et des organisations intergouvernementales en général, sont en diminution par rapport à l'ampleur des problèmes auxquels elles doivent faire face et aux moyens dont disposent d'autres protagonistes, notamment dans le secteur privé.

En même temps, la maîtrise qu'ont les gouvernements de nombreux faits nouveaux intervenus au plan international, dans le domaine financier ou autre, est moins totale qu'auparavant. Le Secrétaire général n'exagère guère lorsqu'il estime que la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue l'été dernier, qui était char-

gée d'examiner la mise en oeuvre d'Action 21, a été l'occasion d'une «réflexion sobre» (A/52/1, par. 45) sur la faiblesse des progrès réalisés depuis Rio.

Le Secrétaire général a raison d'estimer que la situation actuelle n'autorise pas l'ONU à verser dans l'immobilisme ou à aller de l'avant en s'adaptant simplement de manière progressive. Le rapport indique clairement qu'il est nécessaire d'entamer un processus de réforme fondamentale et le fait même de mettre l'accent sur cette question, en la reprenant tout au long du compte rendu sur tous les aspects des activités de l'Organisation, donne au rapport sa cohérence et sa vigueur particulières.

Mon gouvernement appuie fermement la démarche du Secrétaire général et nous le félicitons de la manière claire et convaincante dont il l'a présentée. Nous espérons que dans les prochains jours, l'Assemblée générale appuiera sans réserve les mesures présentées dans le rapport sur la réforme et que le même sens des responsabilités provoquera un prompt règlement de la crise financière de l'ONU due au non-paiement des contributions.

La résolution 51/241, adoptée à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, contient plusieurs dispositions qui devraient influer sur les versions futures du rapport du Secrétaire général. À maints égards, le rapport de cette année a déjà devancé ces dispositions en mettant déjà plus clairement l'accent sur les questions et faits principaux qui requièrent notre attention. La résolution demande que le rapport soit plus directement axé sur une évaluation de la manière dont les activités prescrites par l'Assemblée générale ont été exécutées au cours de l'année écoulée et qu'il fixe un ordre de priorités pour les principales questions politiques, économiques et sociales, administratives et financières inscrites à l'ordre du jour.

Cette résolution demande en outre qu'une partie spécifique du rapport expose les buts que le Secrétariat se fixe pour l'année à venir dans le contexte du plan de travail de l'Organisation et compte tenu du plan à moyen terme.

Nous espérons que cette forme de présentation permettra une lecture plus cohérente et approfondie du rapport du Secrétaire général qui donne une idée générale des buts et de l'orientation des activités de l'Organisation, qu'il est le seul qualifié à présenter. En outre, les dispositions prévues pour le calendrier et l'examen des rapports donneront sans doute une nouvelle impulsion orientée vers l'action que le rapport devrait continuer de donner dans les années à venir.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais adresser nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/52/1 qui donne une vue d'ensemble thématique des activités de l'Organisation au cours de l'année passée. Le Secrétaire général mérite notre gratitude pour l'analyse pénétrante qu'il nous a donnée des tendances qui modèlent notre époque et pour la vision dans laquelle il propose d'embrasser le rôle de l'ONU pour relever les défis auxquels se heurte l'humanité.

Le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation est pour nous l'état de nos réalisations et de nos échecs collectifs. C'est également un guide pour l'année à venir. Le rapport de cette année, le premier que nous présente le nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, coïncide avec la nouvelle dynamique en faveur de la réforme de l'Organisation.

Je me pencherai brièvement sur deux des grands thèmes du rapport.

Le premier concerne la paix et la sécurité internationales. Nous accueillons favorablement les initiatives qu'a prises le Secrétaire général concernant des différends de longue date et nous apprécions son interprétation objective des situations de conflit. Ces initiatives indiquent la marche à suivre à l'avenir. La section consacrée au maintien de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits aurait été complète à deux points près. Un bref aperçu général de la nature évolutive des opérations de maintien de la paix aurait été utile. De même, on aurait pu inclure dans le rapport certains des aspects marquants des travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. La partie consacrée à la réglementation des armements et au désarmement n'est pas suffisamment détaillée et ne met pas assez l'accent sur les impératifs régionaux et les efforts déployés à ce niveau. Même si l'on évoque la perspective de la paix et de la sécurité, le lien existant entre le désarmement et le développement n'est pas énoncé formellement. L'intention de mettre le désarmement au centre des activités de l'ONU n'aura de sens que si elle vise le double objectif de la réduction des menaces tant militaires que non militaires qui planent sur la paix et la sécurité.

Le second facteur est le développement. Il apparaît clairement qu'un effort conscient a été fait pour présenter cette question de manière détaillée. Nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général considère que la mission essentielle de l'ONU est de faciliter l'intégration heureuse des pays actuellement marginalisés afin qu'ils puissent participer activement à l'économie mondiale. Mais cet

engagement de départ n'est pas traduit de manière concrète dans la section consacrée à ces activités. C'est ainsi qu'il n'est pas fait la moindre allusion aux pays les moins avancés dans la discussion. L'absence manifeste d'une mention du groupe des 48 pays les plus désavantagés et marginalisés nous inquiète vivement alors qu'ils nous reste encore à atteindre la plupart des objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Le rapport ne semble pas s'attacher à l'application des conclusions des grandes conférences internationales des années 90, excepté pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Il n'aurait pas fallu être animé par le souci de la brièveté, si c'était le cas, au détriment de l'accent qui devrait être constamment mis sur le suivi de ces grandes conférences mondiales.

À cet égard, nous nous associons à la délégation malaisienne pour demander une fois de plus que soient incluses des informations sur l'état de la mise en application des résolutions et des décisions de l'Assemblée générale.

Nous sommes heureux de voir que les organismes, les fonds et les programmes de l'ONU redoublent et ciblent leurs efforts pour développer et promouvoir les droits de l'homme, notamment en aidant à la création ou au renforcement des capacités institutionnelles des États Membres. À cet égard, je voudrais rappeler que l'assistance fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement au Bangladesh a largement facilité les efforts que nous déployons pour établir une commission nationale indépendante des droits de l'homme. Mon pays apprécie en outre vivement l'aide qui nous a été octroyée pour encourager le renforcement d'institutions démocratiques telles que la Commission électorale et le Parlement.

La Charte place le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la coopération internationale pour résoudre les problèmes d'ordre économique, socioculturel et humanitaire sur la base du principe de la non-discrimination. Selon nous, les droits de l'homme devraient s'appliquer dans leur intégralité et dans leur propre contexte. Pendant des décennies, une démarche partielle et donc faussée — axée presque exclusivement sur les droits civils et politiques — n'a pas servi cette cause. Nous constatons avec satisfaction que le rapport prend dûment compte de la Déclaration et du Programme de Vienne. Cela revêt une signification particulièrement dans la perspective du processus de réforme et de restructuration en cours. Nul doute que le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sera en mesure de

faire progresser notamment l'application des droits de l'homme de par le monde.

Le but de la réforme est de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Le Secrétaire général peut se targuer de notre appréciation unanime de son rapport sur l'ensemble complet de réformes — préparé dans un laps de temps très court — qu'il a présenté à l'Assemblée. Atteindre les objectifs envisagés dépendra cependant de la volonté politique des États Membres qui, en dernier ressort, auront un grand rôle à jouer dans cet exercice. Dans ce processus, la détermination de la communauté internationale d'avoir

une Organisation fonctionnant au mieux de ses potentialités devra également être démontrée. Nous devons tous agir au cours de l'année de façon à disposer, l'an prochain, d'un rapport portant témoignage de plus grandes réalisations, d'une plus grande perspicacité et d'un plus ferme engagement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend bonne note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.